



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Recherche sur l'opinion publique pour déterminer les segments de l'industrie qu'on peut atteindre au moyen de campagnes de promotion de la conformité

Rapport définitif

Préparé pour :

Agence canadienne d'inspection des aliments

Direction des communications et des affaires publiques

Direction de la mobilisation et des communications organisationnelles et électroniques

Nom du fournisseur : Patterson, Langlois Consultants

Numéro de l'offre à commande : EP363-140002/014/CY

Numéro de la commande subséquente : 39903-210666/001/CY

Valeur du contrat : 169 478,01 \$

Date d'attribution : 22 décembre 2020

Date de livraison : 31 mars 2021

Numéro d'enregistrement : ROP 088-20

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments à [cfia.enquiriesarchive-](https://cfia.enquiriesarchive-archivedemandederenseignements.acia@inspection.gc.ca)

archivedemandederenseignements.acia@inspection.gc.ca

This report is also available in English

Canada 

Recherche sur l'opinion publique pour déterminer les segments de l'industrie qu'on peut atteindre au moyen de campagnes de promotion de la conformité

Rapport définitif

Préparé pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Nom du fournisseur : Patterson, Langlois Consultants

Le 31 mars 2021

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage mené par Patterson, Langlois Consultants au nom de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. L'étude a été menée auprès de 1 167 entreprises canadiennes entre le 18 février et le 12 mars 2021.

This publication is also available in English under the title: Public opinion research to identify segments of industry reachable through compliance promotion campaigns

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Le consentement écrit de l'Agence canadienne d'inspection des aliments doit être obtenu. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments à l'adresse cfia.enquiriesarchive-archivedemandederenseignements.acia@inspection.gc.ca ou à :

Agence canadienne d'inspection des aliments

1400, chemin Merivale

Ottawa (Ontario) K1A 0Y9

Numéro de catalogue : A104-207/2021F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-38878-6

Publications connexes (numéro d'enregistrement) : ROP 088-20

A104-207/2021E-PDF (Rapport définitif, Anglais)

978-0-660-38877-9

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2021

Table des matières

1.0 Sommaire.....	4
1.1 Contexte et objectifs	4
1.2 Méthodologie	5
1.3 Résultats	5
1.4 Discussion et prochaines étapes	8
2.0 Contexte et objectifs	10
2.1 Contexte	10
2.2 Objectifs	11
3.0 Méthodologie.....	12
3.1 Caractéristiques de l'enquête et profil de l'échantillon.....	12
3.2 Résultats de l'échantillonnage	13
4.0 Segmentation	14
4.1 L'approche de la segmentation en détail.....	14
4.2 Résultats de la segmentation.....	15
4.3 Profils des segments	19
5.0 Facteurs et obstacles influant sur la conformité.....	59
6.0 Efficacité des communications de l'ACIA.....	64
7.0 Annexes	66
7.1 Principaux facteurs et obstacles affectant la conformité par segment	66
7.2 Taux de réponse.....	69
7.3 Profil de l'échantillon (s2, x1-x13)	70
7.4 Outil de sondage	84

1.0 Sommaire

1.1 Contexte et objectifs

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) élabore ou modifie régulièrement des règlements, et une partie importante de ce processus consiste à communiquer avec les parties réglementées afin d'assurer la compréhension des règlements ou la conformité à ceux-ci. Cela nécessite souvent des communications différentes pour les parties réglementées, en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. L'ACIA doit par exemple comprendre quels types d'entreprises risquent le plus de ne pas respecter les règlements et déterminer comment promouvoir un changement de comportement. Le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC), en particulier, touche un grand nombre d'entreprises qui n'avaient auparavant que peu de contacts avec l'ACIA et qui risquent donc de ne pas connaître les exigences de l'ACIA ainsi que les services et les outils que l'Agence met à leur disposition pour faciliter la conformité.

Cette initiative de recherche sur l'opinion publique a été conçue pour regrouper les entreprises en catégories qui peuvent être décrites, définies et influencées individuellement afin d'orienter les activités de communication de l'ACIA en matière de promotion de la conformité et d'élaboration de programmes. L'étude a permis de recueillir des données sur les comportements, les attitudes et les opinions. On a ensuite utilisé ces données pour répartir les entreprises en segments en fonction des problèmes liés à la conformité.

Ces travaux de recherche visaient à :

- définir les obstacles communs à la conformité et les motivations de la conformité;
- recenser les sources d'information et d'influence qui peuvent être utilisées pour faciliter la promotion de la conformité;
- dégager et décrire les principales caractéristiques qui aident à comprendre et à prévoir la conformité et la non-conformité;
- dégager un profil pour les compagnies qui sont susceptibles de ne pas se conformer, intentionnellement ou non;
- déterminer et décrire les caractéristiques des entreprises qui peuvent servir à prévoir les caractéristiques de non-conformité probable, comme une faible culture de conformité ou des difficultés financières;
- créer un modèle qui répartit les entreprises en groupes identifiables selon le niveau de risque de non-conformité, les caractéristiques de l'entreprise et les données relatives à l'attitude des principaux décideurs de l'entreprise;
- évaluer l'efficacité de certains types de messages pour promouvoir la conformité dans les différents segments de l'industrie.

1.2 Méthodologie

La recherche consistait en une enquête quantitative en ligne sur $N = 1\,167$ entreprises. L'enquête, qui prenait environ 20 à 25 minutes à remplir, portait sur les attitudes, la culture, la structure et les comportements des entreprises en matière de conformité à la salubrité alimentaire. Les entreprises appartenaient à une ou plusieurs des catégories suivantes : entreprises alimentaires menant des activités liées à l'importation, à l'exportation ou au commerce interprovincial de produits alimentaires ($n = 1\,042$), entreprises assujetties à la réglementation fédérale sur la protection des végétaux ($n = 204$) et entreprises assujetties à la réglementation fédérale sur la santé animale ($n = 210$).

Le recrutement s'est fait par courriel et du téléphone au Web. Le recrutement par courriel a été effectué à l'aide de la base de données de la Gestion de la relation client (GRC) de l'ACIA, tandis que le recrutement par téléphone et par Internet était fondé sur une liste d'échantillonnage d'entreprises basée sur les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) fournis par l'ACIA.

1.3 Résultats

Segmentation :

L'analyse de segmentation a utilisé 9 dimensions de différenciation, dont les plus importantes sont le degré d'adhésion à la réglementation, le souci de se conformer à la réglementation, la perception de la pertinence de la réglementation pour l'entreprise et ses clients, et le caractère « progressiste » de l'entreprise. L'analyse a révélé que les entreprises réglementées par l'ACIA pouvaient être réparties en 4 groupes distincts, chacun ayant ses propres dispositions et opinions différenciées : adeptes de la réglementation, entreprises émergentes, entreprises utilitaires conventionnelles et résistants à la réglementation.

Les **adeptes de la réglementation** sont généralement des entreprises de grande taille, tournées vers l'avenir, comptant plusieurs centaines d'employés et exerçant une activité régulière tout au long de l'année. Ces entreprises obtiennent un score élevé pour les 4 dimensions principales et ont une attitude en général positive envers l'ACIA et son mandat réglementaire. Ces entreprises sont plus susceptibles d'avoir une structure organisationnelle liée aux procédures, à la formation et à la conformité en matière de salubrité alimentaire et, de ce fait, elles ont généralement une bonne compréhension des règlements de l'ACIA. Comme ils communiquent fréquemment avec l'ACIA, les membres de ce segment sont plus susceptibles de recevoir les informations contenues dans les avis du portail Mon ACIA, et sont beaucoup plus susceptibles de déclarer que ces communications sont efficaces : 56 % les considèrent comme « efficaces » ou « très efficaces », contre seulement 30 % pour les 3 autres segments.

Les **entreprises émergentes** sont généralement de jeunes entreprises d'environ 100 employés et sont plus susceptibles d'avoir des pics d'activité les fins de semaine ou en saison. Ces entreprises sont également plus susceptibles d'être dirigées par des femmes (42 %). Elles obtiennent un score élevé en ce qui concerne le degré d'adhésion, mais un score faible pour ce qui est de la préoccupation pour la conformité et de la perception de la pertinence, et sont moins susceptibles d'avoir une formation formelle en salubrité alimentaire ou d'avoir des divisions distinctes responsables de la salubrité alimentaire. Malgré cela, 54 % estiment être « plutôt confiantes » d'avoir bien compris les règlements de l'ACIA. Ces entreprises font confiance à l'ACIA et considèrent généralement que les règlements sont justes et raisonnables, mais elles se préoccupent peu de leur propre conformité aux règlements. L'une des raisons pour lesquelles ce segment pourrait ne pas s'inquiéter est que peu d'entre elles ont fait l'objet d'une sanction ou d'une réponse réglementaire, probablement parce que ces entreprises sont rarement inspectées : 2 % seulement des entreprises de ce segment ont déclaré être inspectées plus souvent qu'une fois par mois, et 29 % ont indiqué « sans objet » comme fréquence d'inspection. Ce segment a également tendance à communiquer avec l'ACIA beaucoup moins fréquemment.

Les entreprises émergentes sont plus susceptibles de donner la priorité aux réseaux commerciaux en ligne et d'avoir commencé à vendre ou d'avoir augmenté leurs ventes en ligne depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Les **entreprises utilitaires conventionnelles** sont plutôt des grandes entreprises de longue date comptant plusieurs centaines d'employés. Environ 1/3 d'entre elles ont également des activités aux États-Unis. Ces entreprises obtiennent un faible taux d'adhésion à la réglementation, mais un taux élevé de préoccupation concernant la conformité. La nature de ces entreprises signifie qu'elles sont plus susceptibles d'avoir d'un service consacré aux processus formels de conformité à la salubrité alimentaire. Elles connaissent donc bien l'ACIA, son mandat et son mode de fonctionnement. Elles peuvent avoir l'impression que les règlements de l'ACIA sont « trop compliqués » et qu'ils ne sont pas toujours fondés sur le « bon sens », mais elles comprennent également pourquoi les règlements de l'ACIA sont en place et sont très conscientes que la conformité est dans leur intérêt supérieur. Elles sont également convaincues que leurs clients se soucient de la salubrité alimentaire, et elles sont donc déterminées à conserver leur bon dossier. Il s'agit d'intervenants « très engagés », qui sont souvent membres d'associations industrielles et qui savent comment communiquer leurs questions et leurs préoccupations à l'ACIA.

Les entreprises utilitaires conventionnelles estiment généralement avoir souffert de la pandémie, mais elles n'ont pas l'impression d'être désavantagées par rapport à leurs concurrents. Probablement en raison de leur statut de longue date, elles ne sont pas, pour la plupart, passées aux ventes en ligne.

Les **résistants à la réglementation** sont généralement des entreprises plus petites, axées sur le marché intérieur et comptant moins de 100 employés. Ces entreprises obtiennent un score relativement faible pour les 4 grandes dimensions. Elles sont beaucoup moins susceptibles d'avoir des services ou des départements spécialisés en

salubrité réglementaire ou des processus formels leur permettant de se conformer aux dernières normes de conformité. Ces entreprises connaissent très peu l'ACIA et ne pensent pas qu'elle soit un organisme de réglementation utile. Elles estiment que les réglementations en matière de salubrité alimentaire sont trop nombreuses, compliquées et coûteuses à mettre en œuvre. Elles ne voient pas l'importance de la conformité aux règlements de l'ACIA, pour eux ou pour leurs clients, et s'en préoccupent donc peu. Ces entreprises sont peu susceptibles de communiquer avec l'ACIA et encore moins de consulter le site Web de l'ACIA ou les avis du portail Mon ACIA.

Il est intéressant de noter que les entreprises qui appartiennent à ce segment sont plus susceptibles d'avoir le sentiment d'être désavantagées par rapport à leurs concurrents en ce qui concerne l'incidence de la pandémie de COVID-19, ce qui révèle peut-être un sentiment plus général de pression sur leur entreprise.

Facteurs et obstacles influant sur la conformité

L'étude a également examiné les facteurs généraux et les obstacles influant sur la conformité. Les principaux facteurs influant sur la conformité sont liés à la culture organisationnelle : la volonté de représenter la norme pour l'industrie, la réputation en matière de salubrité alimentaire et la culture d'entreprise qui accorde la priorité à la salubrité alimentaire figurent toutes parmi les 5 principaux facteurs de conformité, et ce, de manière générale, dans tous les secteurs d'activité (alimentation, animaux et végétaux). L'ACIA devrait rappeler à ses parties réglementées que la création d'une culture organisationnelle axée sur la conformité est un phénomène qui se réalise de lui-même : l'entreprise doit s'engager à établir la norme pour son industrie et à se bâtir une réputation dans le cadre de son engagement plus large à alimenter cette « culture de la conformité ».

L'obstacle le plus important à la conformité est le manque de compréhension : près de 25 % des entreprises indiquent qu'elles ne comprennent pas les changements apportés aux règlements de l'ACIA. C'est donc l'occasion pour l'ACIA d'axer ses messages sur « ce qui a changé ».

Efficacité des communications de l'ACIA

L'étude a également permis d'évaluer l'efficacité globale des méthodes de communication de l'ACIA. La plupart des répondants (82 %) ont déclaré recevoir des renseignements de l'ACIA par courriel, et environ les deux tiers de ceux qui ont communiqué avec l'ACIA par courriel ont déclaré que cette méthode était efficace pour comprendre la réglementation et favoriser la conformité. La deuxième méthode la plus courante pour recevoir des renseignements de l'ACIA était le site Web de l'ACIA, et environ la moitié de ceux qui ont consulté le site l'ont trouvé efficace. Les appels téléphoniques et les visites en personne d'un représentant de l'ACIA sont 2 méthodes de communication peu utilisées, mais elles ont donné lieu à des niveaux de compréhension et de conformité plus élevés que de nombreuses autres méthodes.

1.4 Discussion et prochaines étapes

Ces résultats peuvent être extrapolés à la population plus large des entreprises réglementées par l'ACIA en raison du vaste processus de recrutement et de la grande taille de l'échantillon. Cependant, le biais de non-réponse est un facteur de confusion possible, puisque certains types d'entreprises peuvent être plus disposés à répondre à une demande d'enquête que d'autres. Le biais d'autodéclaration est également un facteur de confusion possible, puisque les entreprises peuvent vouloir se placer plus haut ou plus bas sur certaines échelles que là où des mesures plus objectives les placeraient.

Les résultats de cette recherche seront utilisés pour améliorer le ciblage des messages de l'Agence visant à promouvoir la sensibilisation et la conformité aux règlements de l'ACIA. Différents types d'entreprises seront plus réceptifs à différents types de messages en fonction de leurs attitudes, opinions, circonstances et objectifs. Selon l'analyse que nous avons fournie, il y a quelques considérations qui visent à stimuler un dialogue constructif dans le but d'améliorer la conformité chez les intervenants de l'industrie et d'améliorer l'efficacité de l'ACIA.

Tout d'abord, et c'est le facteur le plus important, les efforts visant à assurer la conformité devraient être axés sur une meilleure compréhension des résistants à la réglementation, puisque ces entreprises ont beaucoup moins confiance en leur propre conformité et ont généralement une vision négative de l'ACIA. Parmi les indicateurs permettant d'affirmer qu'une entreprise fait partie des résistants à la réglementation, citons une faible structure organisationnelle liée à la conformité, des attitudes négatives à l'égard de l'ACIA, une attitude « moins progressiste » autodéclarée et un intérêt moindre pour l'environnement. Pour aider ces entreprises à améliorer leur conformité une fois qu'elles ont été repérées, l'ACIA devrait s'efforcer de les sensibiliser à l'utilité du site Web de l'ACIA et des notifications du portail Mon ACIA. Ces entreprises ont tendance à ne pas utiliser ces outils, ce qui contribue peut-être à leur manque de compréhension et à leurs difficultés de mise en conformité.

En ce qui concerne les entreprises émergentes et les entreprises utilitaires conventionnelles, seuls de petits ajustements aux approches actuelles sont recommandés. Les entreprises émergentes sont souvent assez « jeunes » et ont relativement peu d'expérience avec l'ACIA, et sont beaucoup moins susceptibles d'être inspectées que les autres entreprises. Il est possible de rendre visite à ces entreprises plus souvent, mais d'appliquer une approche nettement « pédagogique » lors de ces interactions, en se concentrant sur l'enseignement à ces entreprises des règlements qui les concernent et en les aidant à mieux comprendre comment accéder aux informations. En outre, l'ACIA peut souligner à ces entreprises que leur conformité en matière de salubrité alimentaire favorise leur positionnement progressiste plus vaste vis-à-vis du monde extérieur. Les entreprises utilitaires conventionnelles, par contre, sont déjà très engagées auprès de l'ACIA et protègent très bien leurs intérêts personnels. Pour maximiser l'efficacité de la mobilisation de ce groupe, concentrez-vous à établir des liens avec les associations industrielles afin de faciliter la diffusion des informations et des stratégies de conformité.

Enfin, nous avons constaté que les adeptes de la réglementation soutiennent fortement le mandat de l'ACIA et sont très confiants quant à leur conformité. L'ACIA peut vraisemblablement réduire ses interactions avec ces entreprises sans que cela ait d'incidence sur leur fort taux de conformité. Ces entreprises se définissent par une « culture de la conformité » organisationnelle qui est souvent très apparente dans leur structure, et l'ACIA peut probablement améliorer son efficacité en investissant moins de ressources dans ce segment. Il est également recommandé de rationaliser les communications avec ces entreprises en optant pour des options plus automatisées, comme les courriels, le site Web de l'ACIA et les avis du portail Mon ACIA, car les diverses méthodes de communication permettent le plus souvent d'améliorer la compréhension et la conformité dans ce segment.

Cette recherche sur l'opinion publique a été réalisée par Patterson, Langlois Consultants. La valeur du contrat était de 169 478,01 \$.

Déclaration de neutralité politique

En ma qualité de représentant de l'entreprise Patterson, Langlois Consultants inc., je certifie par la présente que les produits livrables définitifs sont en tout point conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique, qui sont définies dans la Politique sur les communications et l'image de marque du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. Plus précisément, les produits livrables ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé le : 31 mars 2021



Directeur,
Patterson, Langlois Consultants

2.0 Contexte et objectifs

2.1 Contexte

Comme de nombreux organismes de réglementation, l'ACIA élabore ou modifie régulièrement les règlements relevant de son mandat. La nouvelle approche nécessite souvent des programmes de communication et d'information différents à l'intention des parties réglementées.

Dans le cadre de son engagement à fournir en temps opportun des renseignements et des conseils aux parties réglementées, l'Agence a élaboré des outils et des services de promotion de la conformité pour aider l'industrie à respecter la réglementation sur la salubrité des aliments. Le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* devrait toucher un grand nombre d'entreprises qui n'avaient auparavant que peu de contacts avec l'ACIA et qui risquent donc de ne pas connaître les exigences de l'ACIA ainsi que les services et les outils que l'Agence met à leur disposition pour les aider à respecter leurs obligations réglementaires.

L'ACIA reconnaît qu'il est essentiel d'accroître la sensibilisation et la compréhension des exigences en matière de réglementation pour la promotion de la conformité. Afin d'établir une approche de promotion de la conformité plus cohérente, stratégique et efficace, l'ACIA doit comprendre quels types d'entreprises risquent le plus de ne pas respecter les règlements et déterminer comment promouvoir un changement de comportement.

Une initiative de recherche conçue pour regrouper les entreprises en catégories qui peuvent être décrites, définies et influencées. Cela permettra d'améliorer les activités de communication de l'ACIA en matière de promotion de la conformité ainsi que la conception et l'élaboration de programmes. Il y a un intérêt additionnel à comprendre les effets des activités de promotion de la conformité en ce qui concerne le risque et la rentabilité des mesures de contrôle de l'ACIA. Cette étude a permis de recueillir des données sur les comportements, les attitudes et les opinions requises pour répartir les entreprises en segments en fonction des problèmes liés à la conformité.

Les résultats des précédentes études de recherche sur l'opinion publique auprès des entreprises alimentaires montrent ce qui suit :

- L'industrie de l'alimentation est raisonnablement consciente de l'existence de l'ACIA et la plupart des chefs d'entreprise sont très confiants dans leur capacité à respecter les réglementations en matière de salubrité alimentaire. Les petites entreprises sont moins confiantes.
- La connaissance du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC) est limitée, mais elle augmente.
- Les répondants en savent plus sur les exigences particulières en matière de salubrité des aliments prévues dans le RSAC qu'ils en savent sur la *Loi* et le *Règlement* eux-mêmes.

- Nombre d'entre elles adoptent déjà des comportements de conformité au RSAC, notamment par la mise en œuvre de programmes de salubrité alimentaire exigés par les clients (par exemple, l'Initiative mondiale de salubrité des aliments ou IMSA). Toutefois, les petites entreprises sont moins susceptibles de déclarer avoir un plan de contrôle préventif écrit.
- La satisfaction à l'égard de l'ACIA est élevée parmi ceux qui ont eu un contact récent avec l'Agence, y compris ceux qui ont été récemment inspectés.
- Les préoccupations concernant les relations avec l'Agence ont tendance à porter sur la difficulté de trouver des informations pertinentes afin de répondre à des questions particulières.
- L'ACIA est généralement considérée comme un organisme de réglementation assez raisonnable et même utile.

2.2 Objectifs

L'objectif principal est d'utiliser les résultats pour établir des modèles statistiques préliminaires des obstacles à la conformité et des incitatifs à la conformité qui simplifieront la conception et l'élaboration des programmes.

Les activités et les services relatifs à la conformité nécessitent également une compréhension des motivations à se conformer et des obstacles à la conformité.

Cette étude d'opinion publique visait à :

- définir les obstacles communs à la conformité et les motivations de la conformité;
- recenser les sources d'information et d'influence qui peuvent être utilisées pour faciliter la promotion de la conformité;
- dégager et décrire les principales caractéristiques qui aident à comprendre et à prévoir la conformité et la non-conformité;
- dégager un profil pour les compagnies qui sont susceptibles de ne pas se conformer, intentionnellement ou non;
- déterminer et décrire les caractéristiques des entreprises qui peuvent servir à prévoir les caractéristiques de non-conformité probable, comme une faible culture de conformité ou des difficultés financières;
- créer un modèle qui répartit les entreprises en groupes identifiables selon le niveau de risque de non-conformité, les caractéristiques de l'entreprise et les données relatives à l'attitude des principaux décideurs de l'entreprise;
- évaluer l'efficacité de certains types de messages pour promouvoir la conformité dans les différents segments de l'industrie.

3.0 Méthodologie

3.1 Caractéristiques de l'enquête et profil de l'échantillon

Caractéristiques de l'enquête

- Enquête quantitative en ligne, d'une durée d'environ 20 à 25 minutes, l'objectif initial était de 1 000 entreprises.
- Examen des attitudes, de la culture, de la structure et des comportements des entreprises en ce qui concerne la conformité à la salubrité alimentaire.
- Création d'une segmentation organisationnelle basée sur les attitudes à l'égard de la réglementation, de la conformité et de l'ACIA, superposée aux secteurs d'activité (aliments, végétaux, animaux).
- Compréhension des principaux obstacles à la conformité dans tous les segments.

Échantillon cible

L'étude ciblait les parties industrielles réglementées de l'ACIA et a permis d'obtenir N = 1 167 réponses au total :

- entreprises alimentaires menant des activités liées à l'importation, à l'exportation ou au commerce interprovincial de produits alimentaires (N = 1 042);
- entreprises assujetties à la réglementation fédérale sur la protection des végétaux (N = 204);
- entreprises assujetties à la réglementation fédérale sur la santé animale (N = 210).

*Il convient de noter que les entreprises pouvaient choisir elles-mêmes les segments industriels auxquels elles appartiennent et qu'elles pouvaient indiquer si elles étaient réglementées par plus d'un secteur d'activité de l'ACIA (aliments, végétaux ou animaux). Ainsi, les secteurs d'activité présentés ci-dessus ne s'excluent pas mutuellement.

Recrutement

Le recrutement des parties industrielles réglementées a été réalisé par 2 méthodes d'échantillonnage différentes :

- Envoi d'un courriel aux entreprises figurant dans la base de données GRC de l'ACIA (environ 18 000 parties sous réglementation fédérale) avec un lien vers le sondage en ligne (N = 1 007).
- Recrutement du téléphone au Web à l'aide de listes d'échantillonnage (N = 160).

3.2 Résultats de l'échantillonnage

La plus grande partie de l'échantillon de cette étude provient directement de la base de données de la Gestion de la relation client (GRC) de l'ACIA. L'ACIA a envoyé des invitations par courriel à 10 448 entreprises figurant dans sa liste de la GRC, et 1 007 entreprises ont répondu au sondage (125 en français, 882 en anglais), soit un taux de réponse de 10 %. La durée moyenne de l'enquête en ligne était de 27 minutes, et bien que ce soit plus long que prévu, le temps écoulé lorsqu'un répondant effectue l'enquête ne correspond pas nécessairement à la durée de l'enquête, car les répondants ne remplissent pas toujours l'enquête en une seule fois.

Les entreprises qui ne faisaient pas partie de la liste de la GRC de l'ACIA ont été contactées par une tierce partie contractuelle (Advanis) et ont été trouvées dans une liste d'échantillonnage d'entreprises achetée auprès d'ASDE Inc. et générée en tirant des codes spécifiques du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) qui ont été fournis à Advanis et à element54 par l'ACIA. Après avoir été recrutés par téléphone, les répondants recevaient une invitation initiale à répondre à l'enquête par courriel ou par message texte. Des rappels étaient envoyés si l'entreprise n'avait pas répondu à l'enquête après 3 jours, et un autre rappel était envoyé après 6 jours sans réponse après l'invitation initiale.

Au total, Advanis a composé 3 953 numéros de téléphone pour le recrutement de participants qui n'apparaissaient pas sur la liste de la GRC, et 771 personnes ont accepté de participer à l'enquête. Parmi ceux qui ont accepté de participer, 14 % ont répondu en français et 86 % en anglais. Pour augmenter le taux de réponse, les appels entrants étaient autorisés et dirigés vers des enquêteurs formés à l'enquête. Comme le veut la procédure normale, si le répondant potentiel appelait du numéro qui avait été initialement composé par une personne du centre d'appels, l'enregistrement de l'appel était automatiquement transféré à un enquêteur. Au total, 57 appels entrants ont été reçus, et 23 entreprises ont ainsi été recrutées pour participer à l'enquête. En moyenne, les appels de recrutement duraient environ 3 minutes. Un taux de réponse global de 26 % a été obtenu lors des appels de recrutement. Le calcul du taux de réponse est présenté à l'annexe A. Au total, 160 personnes (23 francophones, 137 anglophones) recrutées par téléphone ont répondu à l'enquête en ligne, pour un taux de réponse de 21 %.

Il existe un risque de biais de non-réponse si certains types d'entreprises ne souhaitent pas répondre à l'enquête. Étant donné que cette enquête porte sur un éventail extrêmement large de parties industrielles qui sont réglementées par l'ACIA, il n'existe aucun point de référence des données qui permettrait d'appliquer une quelconque pondération. Lorsqu'elles ont été contactées, toutes les entreprises ont eu une chance égale de donner leur avis et plusieurs méthodes d'échantillonnage différentes ont été utilisées pour tenter de réduire le biais de non-réponse. Un autre biais potentiel qui devrait être pris en compte est que l'on a demandé aux personnes travaillant pour des parties réglementées d'évaluer la culture organisationnelle de leur propre entreprise et leur disposition envers l'ACIA. Même si nous avons expressément demandé que seules les personnes qui connaissent le mieux les règlements de l'ACIA participent à l'enquête, il y a toujours un certain biais inhérent lorsque des personnes sont invitées à parler au nom d'organisations.

4.0 Segmentation

4.1 L'approche de la segmentation en détail

Une segmentation en fonction de l'attitude fournit à l'ACIA un meilleur aperçu que le simple profilage. La segmentation consiste à prendre un grand groupe d'entreprises avec des attitudes et des comportements disparates en matière de conformité et à les regrouper en segments, chacun avec un ensemble plus homogène de dimensions qui les différencient les uns des autres en termes qui permettront à l'ACIA de déterminer des cibles distinctes et de déployer les messages et le positionnement qui favoriseront leur conformité aux règlements. Cela permet à l'ACIA de se concentrer sur un ensemble plus gérable de segments prioritaires, ce qui garantit que les communications seront plus pertinentes et auront plus de chances d'accroître la conformité.

Une segmentation statistique de haute qualité nécessite une approche à multiples facettes pour la sélection des variables, le regroupement, le profilage et l'évaluation des segments. Nous avons utilisé l'approche globale décrite ci-dessous pour produire des segments viables qui sont significatifs, pertinents, bien différenciés, de taille suffisante et atteignables.

Étape 1

- Sélection d'un sous-ensemble de résultats clés connexes à utiliser comme variables dépendantes pour une série d'analyses de facteurs basées sur les attitudes.
- Les résultats des analyses des facteurs mettent en évidence des corrélations importantes avec les résultats souhaités.

Étape 2

- Application de corrélations croisées et d'analyses factorielles pour comprendre les dimensions des attitudes qui sous-tendent l'ensemble des attitudes.
- L'analyse factorielle permet de cerner les sous-ensembles d'attitudes les plus représentatifs de chaque dimension/thème.

Étape 3

- Sélection d'un ensemble préliminaire de variables d'entrée pour les techniques de regroupement statistique afin de produire une série de solutions de segmentation initiale.
- Examen des solutions de segmentation et affinement des variables d'entrée

Étape 4

- Examen et évaluation de plusieurs solutions de segmentation et sélection d'une solution finale à 4 segments pour la création de cartes de pointage et le développement personnel/attitudinal.
- Nous avons choisi la solution à 4 segments, car elle génère des segments significatifs, pertinents, bien différenciés, de taille suffisante et accessibles.
- Les tableaux de bord présenteront le nom et la taille des segments et un résumé général des attitudes, comportements et variables firmographiques clés. Le terme « firmographie » désigne la combinaison de facteurs démographiques et géographiques qui peuvent aider les organisations à segmenter leurs entreprises clientes.

4.2 Résultats de la segmentation

L'analyse des résultats de l'analyse de segmentation a montré que les entreprises réglementées par l'ACIA peuvent être divisées en 4 groupes distincts de taille appropriée, chacun ayant ses propres caractéristiques firmographiques, ses dispositions attitudinales et ses opinions sur la communication avec l'ACIA. La dimension la plus importante de la différenciation entre les 4 segments était leur « degré d'adhésion » à la réglementation de l'ACIA : à une extrémité du spectre, les adeptes de la réglementation étaient très réceptifs à la réglementation de l'ACIA, tandis que les résistants à la réglementation adoptaient la perspective opposée, rejetant largement le mandat de l'ACIA et ayant une opinion très négative envers la réglementation de l'ACIA.

Figure 4.2.1 :

Nous avons cerné 4 segments distincts qui varient de manière significative lorsqu'ils sont comparés en fonction de 9 dimensions d'attributs différents.

Adeptes de la réglementation : 26 % des entreprises réglementées par l'ACIA

Grandes entreprises ayant des dispositions positives à l'égard de la réglementation sur la salubrité alimentaire et de l'ACIA. De nombreuses structures organisationnelles sont en place pour gérer la conformité à la salubrité alimentaire, car la conformité est importante pour elles.

Dimension de l'attribut Cote (de 1 à 10)	
Degré d'adhésion à la réglementation (de faible à fort)	10
Souci de conformité (d'aucun souci à souci élevé)	9
Pertinence de la réglementation et du plaidoyer (de peu important à important)	10
Progressisme (de non-progressiste à progressiste)	10

Prise de décisions (d'unique au consensus)	10
Champ temporel (de planificateurs à au jour le jour)	1
Base de clientèle (beaucoup à peu)	8
National/international (du national à l'international)	7
Perception de l'équité de l'ACIA (injuste à équitable)	10

Entreprises émergentes : 21 % des entreprises réglementées par l'ACIA

Petites entreprises qui sont plus « jeunes ». Elles comprennent pourquoi les règlements sur la salubrité alimentaire existent, mais ont très peu d'interaction avec l'ACIA. Par conséquent, elles se soucient relativement peu de leur conformité.

Dimension de l'attribut	Cote (de 1 à 10)
Degré d'adhésion à la réglementation (de faible à fort)	8
Souci de conformité (d'aucun souci à souci élevé)	1
Pertinence de la réglementation et du plaidoyer (de peu important à important)	2
Progressisme (de non-progressiste à progressiste)	5
Prise de décisions (d'unique au consensus)	2
Champ temporel (de planificateurs à au jour le jour)	7
Base de clientèle (beaucoup à peu)	1
National/international (du national à l'international)	1
Perception de l'équité de l'ACIA (injuste à équitable)	8

Entreprises utilitaires conventionnelles : 32 % des entreprises réglementées par l'ACIA

Entreprises de grande taille et de longue date, dont la structure organisationnelle liée à la conformité est importante. Disposition mitigée à l'égard de l'ACIA, mais se soucient beaucoup de leur propre conformité (dans leur intérêt supérieur).

Dimension de l'attribut	Cote (de 1 à 10)
--------------------------------	-------------------------

Degré d'adhésion à la réglementation (de faible à fort)	2
Souci de conformité (d'aucun souci à souci élevé)	10
Pertinence de la réglementation et du plaidoyer (de peu important à important)	8
Progressisme (de non-progressiste à progressiste)	6
Prise de décisions (d'unique au consensus)	6
Champ temporel (de planificateurs à au jour le jour)	2
Base de clientèle (beaucoup à peu)	10
National/international (du national à l'international)	10
Perception de l'équité de l'ACIA (injuste à équitable)	5

Résistants à la réglementation : 21 % des entreprises réglementées par l'ACIA

Souvent de petites entreprises qui connaissent mal l'ACIA, ont peu de structure organisationnelle en matière de salubrité alimentaire et ont une culture d'entreprise moins progressiste. Très hostile à l'ACIA.

Dimension de l'attribut	Cote (de 1 à 10)
Degré d'adhésion à la réglementation (de faible à fort)	1
Souci de conformité (d'aucun souci à souci élevé)	4
Pertinence de la réglementation et du plaidoyer (de peu important à important)	1
Progressisme (de non-progressiste à progressiste)	1
Prise de décisions (d'unique au consensus)	1
Champ temporel (de planificateurs à au jour le jour)	10
Base de clientèle (beaucoup à peu)	3
National/international (du national à l'international)	2
Perception de l'équité de l'ACIA (injuste à équitable)	1

Une autre dimension de différenciation significative qui est apparue dans les 4 segments est leur « souci de conformité ». Ici, les entreprises émergentes se sont révélées être un segment très distinct dans les données : ces entreprises avaient tendance à être jeunes et à ne pas être inspectées très souvent, et leur souci de conformité à l'ACIA était faible, même si elles comprenaient et soutenaient généralement le mandat de l'ACIA. À l'autre extrémité de ce spectre de « Souci de conformité », on trouve les entreprises utilitaires conventionnelles, un groupe qui tend à être composé d'entreprises plus grandes et plus anciennes ayant un degré élevé d'interaction avec l'ACIA et d'inspection par celle-ci : ces entreprises se soucient beaucoup de leur conformité et se concentrent sur les éléments qui les touchent directement.

Une troisième dimension de différenciation élevée, liée à la fois au « degré d'adhésion » et au « souci de conformité », est la « pertinence des réglementations et du plaidoyer » de chaque segment. Pour les adeptes de la réglementation et les entreprises utilitaires conventionnelles, la perception est que les règlements de l'ACIA sont très pertinents et très importants à la fois pour elles et pour leurs clients. Par conséquent, ces entreprises avaient un fort souci de conformité et étaient plus susceptibles de rendre publiques les mesures prises pour assurer cette conformité. Par ailleurs, les résistants à la réglementation et les entreprises émergentes estiment que la réglementation de l'ACIA n'est pas aussi pertinente pour eux ou leurs clients, bien que pour des raisons différentes. Les entreprises de ces segments sont donc beaucoup moins susceptibles de communiquer les mesures qu'elles ont mises en place pour rester conformes à la réglementation de l'ACIA.

Enfin, on a cerné certaines dimensions qui pourraient permettre de focaliser l'objectif potentiellement prédictif de cette recherche. Par exemple, les données montrent que les segments fortement conformes sont associés de près au progressisme organisationnel, les entreprises « plus progressistes » étant plus susceptibles d'être fortement conformes et les entreprises « moins progressistes » ayant tendance à se ranger dans la catégorie des résistants à la réglementation. De même, la « prise de décision » est associée au « progressisme », les segments les plus progressistes déclarant que les décisions sont plus susceptibles d'être prises par consensus par un groupe plus important de personnes, tandis que les segments moins progressistes déclarent que la prise de décision est plus susceptible d'être faite par une seule personne ou par un petit groupe.

Les réponses aux codes suivants à la question A1 ont été utilisées pour évaluer le progressisme de l'organisation :

- La culture d'entreprise est progressiste*.
- Nous mettons fortement l'accent sur l'environnementalisme*.
- Nous sommes considérés comme un « chef de file » dans notre secteur*.
- L'entreprise est généreuse en matière de dons à des causes caritatives*.

En outre, les données montrent que les segments se différencient également par leur champ temporel : par exemple, les adeptes de la réglementation étaient plus susceptibles d'être plus prévoyants, de donner la priorité à la planification et de ne pas laisser leurs activités quotidiennes entraver la portée de leurs plans stratégiques. D'autre part, les résistants à la réglementation avaient tendance à se concentrer beaucoup moins sur la planification à long terme et étaient plus susceptibles de déclarer que leurs plans à long terme étaient entravés par leurs activités quotidiennes. Enfin, il existe également des éléments prédictifs liés aux types de clients qu'une entreprise cherche à servir : les adeptes de la réglementation et les entreprises utilitaires conventionnelles sont plus susceptibles de faire des affaires à l'extérieur du Canada et leurs revenus sont plus susceptibles de provenir d'une plus petite base de clients, tandis que les entreprises émergentes et les résistants à la réglementation sont plus susceptibles de se concentrer sur une plus grande base de clients principalement nationaux.

La section suivante fournit plus de détails sur chaque segment, et renvoie aux résumés des segments qui suivent dans les figures 1.1 à 4.4.

4.3 Profils des segments

Adeptes de la réglementation :

Les données firmographiques des adeptes de la réglementation tendent vers les grandes entreprises de plusieurs centaines d'employés, un peu plus susceptibles d'opérer au Québec. Ces entreprises sont plus susceptibles d'avoir des heures de pointe les jours de semaine et pendant la journée, et l'activité est plus probablement constante toute l'année. Mis à part les caractéristiques de l'entreprise, le facteur le plus significatif qui distingue les adeptes de la réglementation est leur disposition d'esprit positive à l'égard de l'ACIA (et de la conformité à la salubrité alimentaire en général). Ces entreprises ont tendance à avoir une structure organisationnelle importante liée à la salubrité alimentaire, sont beaucoup plus susceptibles d'avoir des divisions ou des services distincts qui gèrent la conformité à la salubrité alimentaire, une formation formelle à la salubrité alimentaire sur le lieu de travail et des processus pour s'assurer que l'entreprise continue de respecter les dernières normes de conformité. Elles connaissent très bien l'ACIA et son mandat et ont une très bonne compréhension du fonctionnement de l'ACIA, du rôle des inspecteurs et des endroits où trouver de l'information sur les règlements de l'ACIA; ces entreprises sont très confiantes dans leur compréhension des règlements de l'ACIA (figure 1.1).

Les organisations qui composent le segment des adeptes de la réglementation ont tendance à être beaucoup plus prévoyantes. La planification y est prioritaire et les activités quotidiennes n'ont pas d'impact sur la prise de décision stratégique à long terme. Les décisions sont plus souvent prises par consensus au sein d'un groupe plus large, ce qui est peut-être lié à des attitudes généralement plus « progressistes » dans ces entreprises : elles sont plus susceptibles d'être axées sur l'environnementalisme, plus susceptibles de se considérer comme des chefs de file dans leur secteur, et 80 % d'adeptes de la réglementation considèrent que la culture de leur entreprise est

« progressiste ». En ce qui concerne les opinions sur l'ACIA, la compréhension de la raison pour laquelle les règlements de l'ACIA ont été mis en place et la perception que la conformité aux règlements est dans l'intérêt supérieur de l'entreprise ont fait l'objet d'un consensus universel : toutes les entreprises de ce segment ont répondu positivement au sujet du rôle des règlements de l'ACIA et de l'intérêt supérieur de la conformité pour l'entreprise. Ces entreprises ne croient pas que la conformité aux règlements de l'ACIA est trop compliquée ou coûteuse, et elles estiment que leur dossier de conformité est extrêmement important — tant pour elles-mêmes que pour leurs clients. Elles font donc souvent de la publicité proactive sur les mesures de conformité en matière de salubrité alimentaire qu'elles ont mises en place. Les adeptes de la réglementation estiment que l'ACIA est une organisation utile et qu'elle communique fréquemment les besoins particuliers de leur industrie (figure 1.2).

Compte tenu de leur fort degré d'adhésion aux règlements de l'ACIA, de la grande pertinence de ces règlements pour eux et de leur attitude globalement positive à l'égard de l'ACIA, il n'est pas surprenant que la confiance dans la conformité aux règlements de l'ACIA soit la plus élevée parmi les adeptes de la réglementation : 91 % de ces entreprises ont déclaré qu'elles seraient « très probablement » trouvées conformes aux règlements si elles étaient inspectées aujourd'hui, et près de la moitié (43 %) s'attendaient à une conformité parfaite le jour où une inspection n'est pas prévue. Comme ils communiquent fréquemment avec l'ACIA, les membres de ce segment sont plus susceptibles de recevoir les informations contenues dans les avis du portail Mon ACIA, et sont beaucoup plus susceptibles de déclarer que ces communications sont efficaces : 56 % les considèrent comme « efficaces » ou « très efficaces », contre seulement 30 % pour les 3 autres segments. La grande majorité de ces entreprises considèrent que leur traitement par l'ACIA est « équitable » et toutes ces entreprises qui ont fait face à une sanction dans le passé ont déclaré que leur inspecteur les avait aidées à éviter de futurs cas de non-conformité (figure 1.3).

Figure 1.1 :

Consultez l'annexe pour obtenir les questions. (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total.

Taille du segment : 26 %

Secteur d'activité : 92 % d'activités alimentaires, 17 % d'activités phytosanitaires, 16 % d'activités de santé animale

Profil	
Nombre moyen d'employés	278
Revenus annuels moyens	20,3 millions
Durée de l'exploitation	Plus de 25 ans (46 %)

Durée de l'exploitation (salubrité des aliments)	Plus de 5 ans — moins de 25 ans (47 %)
Région de l'activité de l'entreprise	Québec (47 %) (+)
Région où les règlements de l'ACIA s'appliquent	Québec (26 %) (+)
Propriété	Société privée (84 %)
Siège social	Canada (89 %)
Heures d'ouverture	Jours de semaine, de 9 h à 17 h (47 %)
Période la plus occupée de la semaine	Jours de semaine, pendant la journée (84 %) (+)
Période la plus occupée de l'année	Constante toute l'année (35 %) (+)
Appartenant à des Autochtones	Non (90 %)
% de la haute direction	Hommes (65,3 %)

Structure de régulation de l'organisation

Déclarations écrites	92 % (+)
Processus pour veiller au respect des normes de conformité	89 % (+)
Employé pour la conformité aux règlements	87 % (+)
Employés pour le contrôle de la qualité de la production	84 % (+)
Formation en cours d'emploi	80 % (+)
Formation officielle	68 % (+)
Division pour gérer la conformité réglementaire	68 % (+)

Niveau de confiance dans la compréhension des règlements de l'ACIA

2 premiers (très ou plutôt confiant)	95 % (+)
Très confiant	54 % (+)
Plutôt confiant	41 %
Neutre	4 % (-)
Pas très confiant	1 % (-)
Pas du tout confiant	0 % (-)

Niveau de connaissance concernant...

(2 premiers : beaucoup ou quelque peu)

Exigences de qualité propres au client	95 % (+)
Rôle des inspecteurs de l'ACIA	92 % (+)
Où trouver des renseignements sur les règlements de l'ACIA	92 % (+)
Mode de fonctionnement de l'ACIA	86 % (+)
Normes internationales de produit ou de qualité	79 % (+)

Niveau de connaissance concernant le mandat de l'ACIA...

(2 premiers : beaucoup ou quelque peu)

Mandat de l'ACIA	92 % (+)
Exigences relatives à la traçabilité	95 % (+)
Atténuation des risques pour la salubrité des aliments	92 % (+)
Protection de la biodiversité environnementale	63 % (+)
Protection de l'environnement naturel contre les espèces envahissantes	60 %
Protection de l'environnement naturel contre les maladies et les ravageurs des plantes	59 %

Amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes sur les ressources végétales	42 %
Prévention des risques pour la santé animale et les zoonoses	33 %
Transport sans cruauté des animaux	31 %
Amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes sur la santé des animaux	29 %

Incidence de la COVID-19

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Avant la COVID-19, l'entreprise était en pleine croissance	70 %
Les activités de mes principaux concurrents seraient probablement touchées de la même façon par la COVID-19	67 %
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise a dû apporter des changements importants pour survivre	42 %
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise est en pleine croissance	38 %
L'entreprise a été durement touchée par la COVID-19	33 %
La COVID-19 a profité à l'entreprise	33 %
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise a commencé ou a augmenté ses ventes aux clients par l'intermédiaire des canaux en ligne	19 % (-)
La COVID-19 a donné un avantage à mes concurrents	12 %
La COVID-19 a provoqué la fermeture complète de mon entreprise	12 %

Figure 1.2 :

Consultez l'annexe pour obtenir les questions. (+X) indique une surindexation (supérieur à 115) et (-X) une sous-indexation (inférieur à 85) par rapport au total. (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total.

Opinion sur les règlements/ACIA

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Il est dans notre intérêt de nous conformer aux règlements de l'ACIA.	100 % (+)
Nous comprenons la raison pour laquelle les règlements de l'ACIA sont en place.	100 % (+)
Les règlements de l'ACIA sont conçus et mis en œuvre pour assurer la sécurité des Canadiens.	99 % (+)
Les règlements de l'ACIA sont appliqués de manière équitable à toutes les entreprises.	94 % (+)
Les règlements de l'ACIA sont fondés sur le bon sens.	89 % (+)
Les règlements de l'ACIA sont très compliqués.	13 % (-)
Il n'y a pas assez de ressources pour assurer une mise en œuvre parfaite des règlements de l'ACIA en permanence.	8 % (-)
Il existe trop de règlements administrés par l'ACIA.	7 % (-)
Il y a trop d'employés pour assurer une mise en œuvre parfaite des règlements de l'ACIA en permanence.	6 % (-)
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est trop coûteuse.	3 % (-)

Attitudes organisationnelles (5 premiers selon l'indice)

Surindexation :

Les décisions importantes sont prises avec un grand groupe	42 % (+215)
L'entreprise fait affaire à l'extérieur du Canada	51 % (+155)
L'accent est mis sur l'environnementalisme	74 % (+154)
La culture d'entreprise est progressiste	80 % (+153)
Considérée comme un chef de file dans notre secteur	62 % (+148)

Sous-indexation :

Le plan à long terme est touché par les activités quotidiennes	25 % (-53)
L'entreprise vend des produits aux clients en ligne	20 % (-76)

Opinion sur les règlements/ACIA

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Les représentants sont utiles pour fournir des renseignements sur les règlements	97 % (+)
Nous avons confiance en l'ACIA	94 % (+)
Les représentants sont utiles pour prévenir de futurs cas de non-conformité	88 % (+)
Les représentants sont utiles pour résoudre les problèmes existants	87 % (+)
L'ACIA est une agence de réglementation utile	85 % (+)
L'entreprise est en mesure de trouver rapidement et facilement des renseignements précis sur les règlements de l'ACIA	76 % (+)

Attitudes à l'égard de la conformité à la salubrité des aliments

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Nous sommes fiers de notre dossier de conformité	99 % (+)
Nous sommes très préoccupés par la conformité aux règlements de l'ACIA	88 % (+)
La conformité aux règlements de l'ACIA est une préoccupation, mais nous sommes convaincus que nous y parvenons	81 %
La conformité aux règlements de l'ACIA exige notre attention constante	81 % (+)
Nous faisons connaître à nos clients les mesures réglementaires que nous avons mises en place	69 % (+)
Nous communiquons fréquemment avec l'ACIA au sujet des besoins précis de notre industrie	51 % (+)
Nous considérons les conséquences financières potentielles de la non-conformité aux règlements de l'ACIA comme faisant partie du « coût d'exploitation »	32 %
Nous ne sommes pas préoccupés par la suspension potentielle de l'entreprise en raison de non-conformité aux règlements de l'ACIA	7 % (-)
Le dossier de conformité réglementaire n'est pas important pour nos clients	6 % (-)
Nous ne sommes pas préoccupés par les répercussions financières potentielles liées à la non-conformité aux règlements de l'ACIA	6 % (-)
Le dossier de conformité réglementaire n'est pas important pour nous	0 % (-)

Figure 1.3 :

Consultez l'annexe pour obtenir les questions. (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total. Attention : base trop petite.

5 % ont fait l'objet d'une sanction ou d'une réponse réglementaire en raison de non-conformité.

60 % ont été confrontés aux répercussions financières de la sanction.*

53 % ont mis en œuvre de nouvelles initiatives liées aux RH.*

7 % ont fait face à l'incidence sur la réputation de l'entreprise.*

43 % (+) des adeptes de la réglementation ont estimé un taux de conformité de 100 % lors d'une journée normale sans inspection.

L'inspecteur a-t-il fourni des renseignements pour éviter de futurs cas de non-conformité?*

Oui	100 % (+)
Non	0 %

La réponse réglementaire provenait de...*

ACIA	47 %
Organismes de réglementation provinciaux	33 %
Organismes de réglementation propres aux clients	13 %
Organismes de réglementation internationaux	7 %
Organismes de réglementation ministériels internes	0 %

Probabilité de conformité si l'inspection a lieu aujourd'hui

Très probable	91 % (+)
Plutôt probable	8 % (-)
Peu probable	0 % (-)
Pas du tout probable	1 %

5 premières méthodes de communication pour recevoir des renseignements de l'ACIA

Courriel	86 %
Site Web de l'ACIA	55 %
Avis du portail dans Mon ACIA	39 % (+)
Visites en personne du représentant de l'ACIA	35 %
Téléphone	22 %

Efficacité de la communication dans la compréhension des règlements

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Courriel	80 % (+)
Site Web de l'ACIA	65 % (+)
Avis du portail dans Mon ACIA	56 % (+)
Visites en personne du représentant de l'ACIA	65 % (+)
Téléphone	54 % (+)

Efficacité de la communication dans la promotion de la conformité

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Courriel	79 % (+)
Site Web de l'ACIA	65 % (+)
Avis du portail dans Mon ACIA	53 % (+)
Visites en personne du représentant de l'ACIA	65 % (+)
Téléphone	52 % (+)

Fréquence des inspections de l'ACIA

Plus souvent qu'une fois par mois	7 %
Une fois par mois ou tous les 2 mois	6 %
Tous les semestres	14 %
Tous les ans	30 %
Moins d'une fois par année	24 %
Sans objet	18 %

Perception d'un traitement équitable*

2 premiers (équitable ou plutôt équitable)	93 % (+)
Équitable	67 % (+)
Plutôt équitable	27 %
Plutôt inéquitable	0 %
Iniquité	1 %

Notes de bas de page de la section :

1.1 : Base : Adeptes à la réglementation N=304; Questions : S2, X1-X13, B1-B3, S3, A2

1.2 : Base : Adeptes à la réglementation N=304; Questions : S2, D1-D3, A1

1.3 : Base : Adeptes à la réglementation N=304; Questions : S2, C2, C3B, C7, C8, C1, C4-C6; *Base : Ceux qui ont été sanctionnés N=15; Questions : C3C, C3E, C3F

Entreprises émergentes :

Les entreprises émergentes sont généralement de petites entreprises comptant 100 employés ou moins et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à la moyenne. L'un des principaux facteurs de différenciation de ce segment est l'âge relativement « jeune » de bon nombre de ces entreprises : environ un tiers des entreprises de ce segment ont moins de 5 ans. Ces entreprises sont plus susceptibles d'avoir des heures d'ouverture non traditionnelles (par exemple, beaucoup d'entre elles déclarent que les week-ends sont le moment où leur entreprise est la plus occupée) ou d'avoir des périodes de pointe saisonnières (par exemple, 35 % ont déclaré que leur entreprise est la plus occupée pendant l'été), et les entreprises qui sont régies par les règlements fédéraux sur la santé animale étaient un peu moins susceptibles d'être représentées dans ce groupe. En termes de structure organisationnelle, ces entreprises étaient plus susceptibles d'être dirigées par des femmes et présentaient souvent une structure beaucoup moins importante en ce qui concerne la conformité à la salubrité alimentaire : elles n'étaient pas susceptibles de disposer d'une formation formelle ou de divisions distinctes mises en place pour gérer la conformité réglementaire. Malgré une faible structure organisationnelle en ce qui a trait à la conformité en matière de salubrité des aliments, les entreprises émergentes avaient une connaissance assez moyenne de l'ACIA, et la plupart (54 %) se considèrent au moins « assez confiantes » de comprendre les règlements de l'ACIA. Peut-être en raison de leur âge relativement jeune, ces entreprises étaient plus susceptibles d'avoir commencé/augmenté leurs ventes par le biais de canaux en ligne depuis le début de la pandémie de COVID-19, près de 40 % d'entre elles ayant déclaré l'avoir fait. (Figure 2.1).

Cette priorité accordée aux canaux commerciaux en ligne apparaît également dans les attitudes organisationnelles des entreprises émergentes, qui sont presque 2 fois plus susceptibles de vendre des produits aux consommateurs en ligne que les 3 autres segments. Du point de vue de l'attitude, en tant qu'entreprises plus petites et plus jeunes, ces sociétés ont tendance à ce que la plupart des décisions soient prises par un petit nombre de personnes; elles sont plus susceptibles de voir leurs plans à long terme influencés par les réalités de leurs activités quotidiennes. Leur clientèle a tendance à être plus diversifiée, mais leur modèle d'entreprise est souvent plus simple : moins de structure et peu de bureaucratie, et souvent axé sur des canaux commerciaux particuliers. Les entreprises émergentes comprennent la raison pour laquelle les règlements de l'ACIA sont en place et les considèrent généralement comme justes et raisonnables, et elles n'ont pas l'impression qu'il y a trop de règlements, ou que les règlements sont trop compliqués ou coûteux à mettre en œuvre. Ces entreprises font

confiance à l'ACIA, mais se préoccupent peu de leur propre conformité réglementaire. (Figure 2.2).

L'une des raisons pour lesquelles ce segment pourrait être si peu préoccupé par la conformité réglementaire pourrait être le fait que très peu d'entre elles ont été confrontées à une sanction ou à une réponse réglementaire, probablement parce que ces entreprises sont inspectées si rarement : seulement 2 % ont déclaré être inspectées plus souvent qu'une fois par mois, et 29 % ont déclaré « non applicable » comme fréquence d'inspection, indiquant qu'elles ne reçoivent pas d'inspections régulières. Étant donné que ces entreprises ne sont pas inspectées aussi souvent et qu'elles sont moins préoccupées par la conformité, elles ont tendance à utiliser le portail Mon ACIA beaucoup moins souvent pour recevoir des communications de l'ACIA et sont beaucoup moins susceptibles de communiquer directement avec les représentants de l'ACIA. Étant donné que les visites d'un représentant de l'ACIA sont également beaucoup moins fréquentes, ces interactions ne sont pas non plus considérées comme « routinières », et les interactions avec les représentants de l'ACIA sont donc beaucoup moins susceptibles de les aider à mieux comprendre les règlements ou à améliorer la conformité (figure 2.3).

Figure 2.1 :

Consultez l'annexe pour obtenir les questions. (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total.

Taille du segment : 21 %

Secteur d'activité : 90 % d'activités alimentaires, 13 % d'activités phytosanitaires, 13 % d'activités de santé animale

Profil	
Nombre moyen d'employés	104,2
Revenus annuels moyens	9,3 millions (-)
Durée de l'exploitation	Moins de 5 ans (29 %) (+)
Durée de l'exploitation (salubrité des aliments)	Moins de 5 ans (33 %) (+)
Région de l'activité de l'entreprise	Ouest (53 %)
Région où les règlements de l'ACIA s'appliquent	Ouest (41 %)
Responsabilité	Société privée (89 %)

Siège social	Canada (94 %)
Heures d'ouverture	Jours de semaine, de 9 h à 17 h (41 %)
Période la plus occupée de la semaine	Fins de semaine, pendant la journée (21 %)
Période la plus occupée de l'année	Été (35 %) (+)
Appartenant à des Autochtones	Non (85 %)
% de la haute direction	Femmes (41,6 %) (+)

Structure de régulation de l'organisation

Employés pour le contrôle de la qualité de la production	76 %
Employé pour la conformité aux règlements	67 % (-)
Déclarations écrites	66 % (-)
Processus pour veiller au respect des normes de conformité	66 % (-)
Formation en cours d'emploi	60 % (-)
Formation officielle	46 % (-)
Division pour gérer la conformité réglementaire	39 % (-)

Niveau de confiance dans la compréhension des règlements de l'ACIA

2 premiers (très ou plutôt confiant)	83 %
Très confiant	29 %
Plutôt confiant	54 % (+)
Neutre	12 %
Pas très confiant	4 %
Pas du tout confiant	0 % (-)

Niveau de connaissance concernant...

(2 premiers : beaucoup ou quelque peu)

Exigences de qualité propres au client	83 %
Rôle des inspecteurs de l'ACIA	81 %
Où trouver des renseignements sur les règlements de l'ACIA	81 %
Mode de fonctionnement de l'ACIA	71 %
Normes internationales de produit ou de qualité	63 %

Niveau de connaissance concernant le mandat de l'ACIA...

(2 premiers : beaucoup ou quelque peu)

Mandat de l'ACIA	79 %
Exigences relatives à la traçabilité	85 %
Atténuation des risques pour la salubrité des aliments	84 %
Protection de l'environnement naturel contre les maladies et les ravageurs des plantes	58 %
Protection de l'environnement naturel contre les espèces envahissantes	55 %
Protection de la biodiversité environnementale	48 %
Prévention des risques pour la santé animale et les zoonoses	35 %
Amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes sur les ressources végétales	35 %
Transport sans cruauté des animaux	30 %
Amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes sur la santé des animaux	29 %

Incidence de la COVID-19

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Avant la COVID-19, l'entreprise était en pleine croissance	70 %
Les activités de mes principaux concurrents seraient probablement touchées de la même façon par la COVID-19	57 %
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise a dû apporter des changements importants pour survivre	44 %
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise est en pleine croissance	38 %
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise a commencé ou a augmenté ses ventes aux clients par l'intermédiaire des canaux en ligne	38 %
La COVID-19 a profité à l'entreprise	37 %
L'entreprise a été durement touchée par la COVID-19	35 %
La COVID-19 a donné un avantage à mes concurrents	16 %
La COVID-19 a provoqué la fermeture complète de mon entreprise	15 %

Figure 2.2 :

Consultez l'annexe pour obtenir les questions. (+X) indique une surindexation (supérieur à 115) et (-X) une sous-indexation (inférieur à 85) par rapport au total. (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total.

Opinion sur les règlements/ACIA

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Les règlements de l'ACIA sont conçus et mis en œuvre pour assurer la sécurité des Canadiens	92 % (+)
---	----------

Il est dans notre intérêt de nous conformer aux règlements de l'ACIA	91 %
Nous comprenons la raison pour laquelle les règlements de l'ACIA sont en place	89 %
Les règlements de l'ACIA sont appliqués de manière équitable à toutes les entreprises	73 % (+)
Les règlements de l'ACIA sont fondés sur le bon sens	70 % (+)
Il n'y a pas assez de ressources pour assurer une mise en œuvre parfaite des règlements de l'ACIA en permanence	29 %
Les règlements de l'ACIA sont très compliqués	25 % (-)
Il existe trop de règlements par l'ACIA	15 % (-)
Il y a trop d'employés pour assurer une mise en œuvre parfaite des règlements de l'ACIA en permanence	13 %
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est trop coûteuse	11 % (-)

Attitudes organisationnelles (5 premiers selon l'indice)

Surindexation :

L'entreprise vend des produits aux clients en ligne	38 % (+191)
Le plan à long terme est touché par les activités quotidiennes	31 % (+127)
La plupart des décisions importantes sont prises par une seule personne ou un petit groupe	85 % (+103)
Soutenir les entreprises locales dans la mesure du possible	77 % (+96)

Sous-indexation :

Les revenus de l'entreprise proviennent de quelques gros clients	25 % (-49)
L'entreprise fait affaire à l'extérieur du Canada	25 % (-49)
Les décisions importantes sont prises avec un grand groupe	23 % (-55)
L'entreprise possède de nombreuses divisions ou unités différentes	13 % (-70)
L'entreprise vend des produits sur différents canaux	35 % (-73)

Opinion sur les règlements/ACIA

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Nous avons confiance en l'ACIA	80 % (+)
L'ACIA est une agence de réglementation utile	73 %
Les représentants sont utiles pour prévenir de futurs cas de non-conformité	70 %
Les représentants sont utiles pour fournir des renseignements sur les règlements	68 %
Les représentants sont utiles pour résoudre les problèmes existants	66 %
L'entreprise est en mesure de trouver rapidement et facilement des renseignements précis sur les règlements de l'ACIA	52 %

Attitudes à l'égard de la conformité à la salubrité des aliments

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Nous sommes fiers de notre dossier de conformité	79 % (-)
La conformité aux règlements de l'ACIA est une préoccupation, mais nous sommes convaincus que nous y parvenons	73 % (-)
Nous sommes très préoccupés par la conformité aux règlements de l'ACIA	65 % (-)

Nous ne sommes pas préoccupés par la suspension potentielle de l'entreprise en raison de non-conformité aux règlements de l'ACIA	51 % (+)
La conformité aux règlements de l'ACIA exige notre attention constante	48 % (-)
Nous considérons les conséquences financières potentielles de la non-conformité aux règlements de l'ACIA comme faisant partie du « coût d'exploitation »	32 %
Nous ne sommes pas préoccupés par les répercussions financières potentielles liées à la non-conformité aux règlements de l'ACIA	31 % (+)
Nous faisons connaître à nos clients les mesures réglementaires que nous avons mises en place	24 % (-)
Le dossier de conformité réglementaire n'est pas important pour nos clients	19 %
Nous communiquons fréquemment avec l'ACIA au sujet des besoins précis de notre industrie	14 % (-)
Le dossier de conformité réglementaire n'est pas important pour nous	12 % (+)

Figure 2.3 :

Consultez l'annexe pour obtenir les questions. (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total. Attention : base trop petite.

4 % (-) ont fait l'objet d'une sanction ou d'une réponse réglementaire en raison de non-conformité.

67 % ont été confrontés aux répercussions financières de la sanction.*

56 % ont fait face à l'incidence sur la réputation de l'entreprise.*

11 % ont fait face à la fermeture de leur entreprise en raison de la sanction.*

11 % ont mis en œuvre de nouvelles initiatives liées aux RH.*

38 % des entreprises émergentes ont estimé un taux de conformité de 100 % lors d'une journée normale sans inspection.

L'inspecteur a-t-il fourni des renseignements pour éviter de futurs cas de non-conformité?*

Oui	78 %
Non	22 %

La réponse réglementaire provenait de...*

ACIA	67 %
Organismes de réglementation internationaux	22 %
Organismes de réglementation provinciaux	11 %
Organismes de réglementation propres aux clients	0 % (-)
Organismes de réglementation ministériels internes	0 %

Probabilité de conformité si l'inspection a lieu aujourd'hui

Très probable	80 %
Plutôt probable	19 %
Peu probable	1 %
Pas du tout probable	1 %

5 premières méthodes de communication pour recevoir des renseignements de l'ACIA

Courriel	77 %
Site Web de l'ACIA	52 %
Avis du portail dans Mon ACIA	23 % (-)
Visites en personne du représentant de l'ACIA	18 % (-)
Téléphone	17 %

Effacité de la communication dans la compréhension des règlements

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Courriel	67 %
Site Web de l'ACIA	52 %
Visites en personne du représentant de l'ACIA	43 % (-)
Téléphone	39 %
Envoi de documents par la poste	37 %

Effacité de la communication dans la promotion de la conformité

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Courriel	61 %
Site Web de l'ACIA	48 %
Visites en personne du représentant de l'ACIA	40 % (-)
Téléphone	35 % (-)
Envoi de documents par la poste	33 %

Fréquence des inspections de l'ACIA

Plus souvent qu'une fois par mois	2 % (-)
Une fois par mois ou tous les 2 mois	5 %
Tous les semestres	11 %
Tous les ans	23 %
Moins d'une fois par année	30 %
Sans objet	29 % (+)

Perception d'un traitement équitable*

2 premiers (équitable ou plutôt équitable)	78 %
Équitable	33 %
Plutôt équitable	44 %
Plutôt inéquitable	11 %
Iniquité	11 %

Notes de bas de page de la section :

2.1 : Base : entreprises émergentes N=248 Questions : S2, X1-X13, B1-B3, S3, A2

2.2 : Base : Entreprises émergentes N=248; Questions : S2, D1-D3, A1

2.3 : Base : Entreprises émergentes N=248; Questions : S2, C2, C3B, C7, C8, C1, C4-C6; *Base : Ceux qui ont été sanctionnés N=9; Questions : C3C, C3E, C3F

Entreprises utilitaires conventionnelles :

Le profil firmographique des entreprises utilitaires conventionnelles est très distinct : il s'agit principalement de grandes entreprises comptant plusieurs centaines d'employés, et la plupart (51 %) sont en activité depuis plus de 25 ans. L'équipe de direction est plus souvent composée d'hommes, et environ 1/3 de ces entreprises ont des activités aux États-Unis. La taille et l'ancienneté de ces entreprises signifient qu'elles sont plus susceptibles de disposer d'un service dédié à la conformité en matière de salubrité alimentaire, de déclarations écrites sur leur engagement à respecter les réglementations en matière de salubrité alimentaire et d'un processus formel pour s'assurer qu'elles restent en conformité avec les réglementations. Ces entreprises connaissent bien l'ACIA, son mandat et son mode de fonctionnement, mais elles semblent également très attentives aux éléments qui pourraient avoir un impact direct sur leurs propres activités (par exemple, les exigences de qualité propres à un client, les normes internationales de qualité des produits). En ce qui concerne l'incidence de la COVID-19, ces entreprises ont le sentiment que la pandémie a eu un impact négatif sur leurs activités, mais elles n'ont pas l'impression d'être désavantagées par rapport à leurs concurrents et, peut-être en raison de leur ancienneté, elles n'ont pas changé d'orientation pour vendre davantage aux clients en ligne (figure 3.1).

En tant que grandes entreprises, les entreprises utilitaires conventionnelles sont plus susceptibles d'avoir une plus grande complexité bureaucratique (c'est-à-dire de nombreuses divisions ou unités commerciales différentes, de vendre des produits à travers de nombreux canaux différents) et leur prise de décision se fait souvent par consensus au sein d'un grand groupe. Puisque ces organisations sont habituées à faire face à un haut degré de complexité, leurs attitudes envers l'ACIA sont mieux considérées dans ce contexte : ces entreprises ont l'impression que les règlements de l'ACIA sont « trop compliqués » et ne sont pas toujours basés sur le « bon sens », mais elles comprennent également pourquoi les règlements de l'ACIA sont en place, et sont très conscientes que la conformité est dans leur intérêt supérieur. En outre, les entreprises utilitaires conventionnelles pensent que leurs clients se soucient beaucoup de la conformité en matière de salubrité alimentaire, elles s'attachent donc à préserver leur bilan de conformité et font souvent de la publicité pour leur bilan de conformité ou les mesures qu'elles ont mises en place pour rester conformes. Lorsqu'il s'agit de réglementation et de conformité en matière de salubrité alimentaire, il s'agit d'intervenants « très engagés » qui sont souvent membres d'associations industrielles et qui communiquent les besoins particuliers de l'industrie à l'ACIA (figure 3.2).

En tant qu'entreprises de grande taille et de longue date, les entreprises utilitaires conventionnelles sont les plus fréquemment inspectées par rapport aux autres segments, mais elles sont également très confiantes dans le fait qu'elles seront trouvées en conformité si elles sont inspectées aujourd'hui sans préavis (98 % ont déclaré que la probabilité de conformité serait « très probable » ou « assez probable »). Comme ces entreprises sont inspectées le plus souvent, elles sont plus susceptibles d'avoir reçu des informations lors d'une visite en personne d'un représentant de l'ACIA, et cette visite a tendance à être très efficace pour favoriser la conformité future. Ces entreprises sont également susceptibles d'avoir reçu des communications d'une association sectorielle, peut-être en raison de leur plus grande taille et de leur âge plus avancé, mais aussi parce qu'elles sont « très engagées » dans les questions réglementaires qui les concernent (figure 3.3).

Figure 3.1 :

Consultez l'annexe pour obtenir les questions. (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total.

Taille du segment : 32 %

Secteur d'activité : 87 % d'activités alimentaires, 21 % d'activités phytosanitaires, 20 % d'activités de santé animale

Profil	
Nombre moyen d'employés	205,6
Revenus annuels moyens	22,1 millions (+)
Durée de l'exploitation	Plus de 25 ans (51 %) (+)
Durée de l'exploitation (salubrité des aliments)	Plus de 5 ans – moins de 25 ans (43 %)
Région de l'activité de l'entreprise	États-Unis (34 %) (+)
Région où les règlements de l'ACIA s'appliquent	Ouest (40 %)
Responsabilité	Société privée (85%)
Siège social	Canada (90 %)
Heures d'ouverture	Jours de semaine de 9 h à 17 h (51 %)
Période la plus occupée de la semaine	Jours de semaine, pendant la journée (87 %) (+)

Période la plus occupée de l'année	Constante toute l'année (29 %)
Appartenant à des Autochtones	Non (88 %)
% de la haute direction	Hommes (70,1 %) (+)

Structure de régulation de l'organisation

Déclarations écrites	85 % (+)
Employés pour le contrôle de la qualité de la production	83 % (+)
Processus pour veiller au respect des normes de conformité	80 % (+)
Employé pour la conformité aux règlements	80 % (+)
Formation en cours d'emploi	73 % (+)
Division pour gérer la conformité réglementaire	58 % (+)
Formation officielle	57 % (+)

Niveau de confiance dans la compréhension des règlements de l'ACIA

2 premiers (très ou plutôt confiant)	84 %
Très confiant	34 %
Plutôt confiant	50 %
Neutre	12 %
Pas très confiant	2 % (-)
Pas du tout confiant	1 %

Niveau de connaissance concernant...

(2 premiers : beaucoup ou quelque peu)

Exigences de qualité propres au client	93 % (+)
Rôle des inspecteurs de l'ACIA	86 %
Où trouver des renseignements sur les règlements de l'ACIA	83 %
Mode de fonctionnement de l'ACIA	81 % (+)
Normes internationales de produit ou de qualité	75 % (+)

Niveau de connaissance concernant le mandat de l'ACIA...

(2 premiers : beaucoup ou quelque peu)

Mandat de l'ACIA	83 %
Exigences relatives à la traçabilité	90 %
Atténuation des risques pour la salubrité des aliments	86 %
Protection de l'environnement naturel contre les espèces envahissantes	58 %
Protection de l'environnement naturel contre les maladies et les ravageurs des plantes	58 %
Protection de la biodiversité environnementale	55 %
Amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes sur les ressources végétales	38 %
Prévention des risques pour la santé animale et les zoonoses	37 %
Transport sans cruauté des animaux	34 %
Amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes sur la santé des animaux	28 %

Incidence de la COVID-19

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Avant la COVID-19, l'entreprise était en pleine croissance	67 %
Les activités de mes principaux concurrents seraient probablement touchées de la même façon par la COVID-19	62 %
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise a dû apporter des changements importants pour survivre	43 %
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise est en pleine croissance	32 %
L'entreprise a été durement touchée par la COVID-19	32 %
La COVID-19 a profité à l'entreprise	27 % (-)
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise a commencé ou a augmenté ses ventes aux clients par l'intermédiaire des canaux en ligne	17 % (-)
La COVID-19 a provoqué la fermeture complète de mon entreprise	13 %
La COVID-19 a donné un avantage à mes concurrents	9 % (-)

Figure 3.2 :

Consultez l'annexe pour obtenir les questions. (+X) indique une surindexation (supérieur à 115) et (-X) une sous-indexation (inférieur à 85) par rapport au total. (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total.

Opinion sur les règlements/ACIA

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Il est dans notre intérêt de nous conformer aux règlements de l'ACIA	92 % (+)
--	----------

Nous comprenons la raison pour laquelle les règlements de l'ACIA sont en place	86 %
Les règlements de l'ACIA sont conçus et mis en œuvre pour assurer la sécurité des Canadiens	84 %
Les règlements de l'ACIA sont appliqués de manière équitable à toutes les entreprises	54 %
Les règlements de l'ACIA sont très compliqués	47 % (+)
Les règlements de l'ACIA sont fondés sur le bon sens	45 % (-)
Il existe trop de règlements par l'ACIA	36 %
Il n'y a pas assez de ressources pour assurer une mise en œuvre parfaite des règlements de l'ACIA en permanence	31 %
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est trop coûteuse	28 %
Il y a trop d'employés pour assurer une mise en œuvre parfaite des règlements de l'ACIA en permanence	12 %

Attitudes organisationnelles (5 premiers selon l'indice)

Surindexation :

L'entreprise fait affaire à l'extérieur du Canada	54 % (+216)
Les revenus de l'entreprise proviennent de quelques gros clients	55 % (+215)
L'entreprise possède de nombreuses divisions ou unités différentes	22 % (+173)
Les décisions importantes sont prises avec un grand groupe	35 % (+154)
L'entreprise vend des produits sur différents canaux	49 % (+137)

Sous-indexation :

L'entreprise vend des produits aux clients en ligne	22 % (-49)
---	------------

Opinion sur les règlements/ACIA

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Nous avons confiance en l'ACIA	73 %
L'ACIA est une agence de réglementation utile	73 %
Les représentants sont utiles pour fournir des renseignements sur les règlements	68 %
Les représentants sont utiles pour prévenir de futurs cas de non-conformité	68 %
Les représentants sont utiles pour résoudre les problèmes existants	64 %
L'entreprise est en mesure de trouver rapidement et facilement des renseignements précis sur les règlements de l'ACIA	45 % (-)

Attitudes à l'égard de la conformité à la salubrité des aliments

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Nous sommes fiers de notre dossier de conformité	95 % (+)
Nous sommes très préoccupés par la conformité aux règlements de l'ACIA	86 % (+)
La conformité aux règlements de l'ACIA est une préoccupation, mais nous sommes convaincus que nous y parvenons	86 % (+)
La conformité aux règlements de l'ACIA exige notre attention constante	82 % (+)
Nous faisons connaître à nos clients les mesures réglementaires que nous avons mises en place	51 % (+)
Nous communiquons fréquemment avec l'ACIA au sujet des besoins précis de notre industrie	40 % (+)

Nous considérons les conséquences financières potentielles de la non-conformité aux règlements de l'ACIA comme faisant partie du « coût d'exploitation »	33 %
Le dossier de conformité réglementaire n'est pas important pour nos clients	10 % (-)
Nous ne sommes pas préoccupés par la suspension potentielle de l'entreprise en raison de non-conformité aux règlements de l'ACIA	6 % (-)
Nous ne sommes pas préoccupés par les répercussions financières potentielles liées à la non-conformité aux règlements de l'ACIA	5 % (-)
Le dossier de conformité réglementaire n'est pas important pour nous	3 % (-)

Figure 3.3 :

Consultez l'annexe pour obtenir les questions. (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total.

10 % ont fait l'objet d'une sanction ou d'une réponse réglementaire en raison de non-conformité.

49 % ont mis en œuvre de nouvelles initiatives liées aux RH.*

41 % ont été confrontés aux répercussions financières de la sanction.*

24 % ont fait face à la fermeture de leur entreprise en raison de la sanction.*

22 % ont fait face à l'incidence sur la réputation de l'entreprise.*

45 % des entreprises utilitaires conventionnelles ont estimé un taux de conformité de 90 % à 95 % lors d'une journée normale sans inspection.

L'inspecteur a-t-il fourni des renseignements pour éviter de futurs cas de non-conformité?*

Oui	84 %
Non	16 %

La réponse réglementaire provenait de...*

ACIA	84 %
Organismes de réglementation provinciaux	8 %
Organismes de réglementation propres aux clients	5 %
Organismes de réglementation internationaux	3 %
Organismes de réglementation ministériels internes	0 %

Probabilité de conformité si l'inspection a lieu aujourd'hui

Très probable	81 %
Plutôt probable	17 %
Peu probable	1 %
Pas du tout probable	1 %

5 premières méthodes de communication pour recevoir des renseignements de l'ACIA

Courriel	85 %
Site Web de l'ACIA	57 %
Visites en personne du représentant de l'ACIA	38 % (+)
Avis du portail dans Mon ACIA	31 %
Association de l'industrie	26 % (+)

Efficacité de la communication dans la compréhension des règlements

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Courriel	63 %
Visites en personne du représentant de l'ACIA	56 %
Téléphone	46 %
Site Web de l'ACIA	46 %
Association de l'industrie	38 %

Effacité de la communication dans la promotion de la conformité

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Courriel	66 %
Visites en personne du représentant de l'ACIA	60 % (+)
Téléphone	49 %
Site Web de l'ACIA	46 %
Envoi de documents par la poste	36 %

Fréquence des inspections de l'ACIA

Plus souvent qu'une fois par mois	12 % (+)
Une fois par mois ou tous les 2 mois	4 %
Tous les semestres	14 %
Tous les ans	27 %
Moins d'une fois par année	24 %
Sans objet	18 %

Perception d'un traitement équitable*

2 premiers (équitable ou plutôt équitable)	59 %
Équitable	24 %
Plutôt équitable	35 %
Plutôt inéquitable	32 %
Iniquité	8 %

Notes de bas de page de la section :

3.1 : Base : Entreprises utilitaires conventionnelles N=368; Questions : S2, X1-X13, B1-B3, S3, A2

3.2 : Base : Entreprises utilitaires conventionnelles N=368; Questions : S2, D1-D3, A1

3.3 : Base : Entreprises utilitaires conventionnelles N=368; Questions : S2, C2, C3B, C7, C8, C1, C4-C6;

*Base : Ceux qui ont été sanctionnés N=37; Questions : C3C, C3E, C3F

Résistants à la réglementation :

Les résistants à la réglementation ont tendance à être plus petits en termes de nombre d'employés et de revenus, et plus axés sur le marché intérieur, leur siège social étant situé au Canada. En tant que petites entreprises, leur structure organisationnelle liée à la conformité en matière de salubrité des aliments est réduite, les entreprises étant beaucoup moins susceptibles d'avoir des divisions ou des ministères dédiés à la conformité réglementaire en matière de salubrité des aliments ou des processus officiels pour s'assurer que l'entreprise reste à jour sur les normes de conformité. Ces entreprises connaissent très peu l'ACIA, notamment en ce qui concerne le mandat de l'ACIA ou son mode de fonctionnement. Il est intéressant de noter que les entreprises appartenant à ce segment sont plus susceptibles d'avoir le sentiment d'être désavantagées par rapport à leurs concurrents en ce qui concerne l'incidence de la pandémie de COVID-19, ce qui indique peut-être une attitude plus large de sentiment de pression sur leur entreprise (Figure 4.1).

En ce qui concerne les attitudes organisationnelles plus larges des résistants à la réglementation, ces entreprises semblent avoir plus de difficultés à planifier, près de la moitié d'entre elles déclarant que leur planification à long terme est touchée par leurs activités quotidiennes. La culture d'entreprise de ces entreprises est perçue comme « moins progressiste » et elles ont tendance à ne pas être très axées sur l'environnement, et la prise de décision tend à être concentrée sur un ou un petit nombre d'intervenants. Plus précisément, ces entreprises ne croient pas que l'ACIA soit un organisme de réglementation utile, estimant que les règlements sur la salubrité des aliments sont trop nombreux, compliqués et coûteux à mettre en œuvre. En conséquence, ces entreprises ne voient pas l'importance de la conformité aux règlements de l'ACIA, pour eux ou pour leurs clients, et s'en préoccupent donc relativement moins. (Figure 4.2).

Ces entreprises ont généralement une attitude contradictoire à l'égard de l'ACIA, et elles sont beaucoup moins nombreuses à estimer avoir été traitées équitablement par l'ACIA que les autres segments. Compte tenu de cette disposition et de leur manque d'intérêt pour la réglementation en matière de salubrité des aliments, il n'est pas surprenant que les résistants à la réglementation soient également les moins confiants dans leur conformité. Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer la probabilité de leur conformité, ce segment a enregistré la plus faible proportion de répondants ayant répondu « très probable » (seulement 63 %, par rapport au taux de réponse moyen de 84 % pour les 3 autres segments), et la plus forte proportion ayant répondu « peu probable » ou « pas du tout probable ». Ces entreprises étaient moins susceptibles de déclarer qu'elles recevaient des renseignements de toute méthode de communication utilisée par l'ACIA et encore moins susceptibles de consulter le site Web de l'ACIA ou les avis du portail Mon ACIA. (Figure 4.3)

Figure 4.1 :

Consultez l'annexe pour obtenir les questions. (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total.

Taille du segment : 21 %

Secteur d'activité : 89 % d'activités alimentaires, 20 % d'activités phytosanitaires, 19 % d'activités de santé animale

Profil	
Nombre moyen d'employés	82,0 (-)
Revenus annuels moyens	11,1 millions (-)
Durée de l'exploitation	Plus de 25 ans (42 %)
Durée de l'exploitation (salubrité des aliments)	Plus de 5 ans – moins de 25 ans (46 %)
Région de l'activité de l'entreprise	Ouest (54 %)
Région où les règlements de l'ACIA s'appliquent	Ouest (42 %)
Responsabilité	Société privée (86 %)
Siège social	Canada (95 %) (+)
Heures d'ouverture	Jours de semaine, de 9 h à 17 h (45 %)
Période la plus occupée de la semaine	Jours de semaine, pendant la journée (74 %)
Période la plus occupée de l'année	Été (34 %)
Appartenant à des Autochtones	Non (91 %)
% de la haute direction	Hommes (64,4 %)

Structure de régulation de l'organisation

Employés pour le contrôle de la qualité de la production	70 % (-)
Déclarations écrites	65 % (-)

Employé pour la conformité aux règlements	62 % (-)
Formation en cours d'emploi	58 % (-)
Processus pour veiller au respect des normes de conformité	55 % (-)
Formation officielle	39 % (-)
Division pour gérer la conformité réglementaire	35 % (-)

Niveau de confiance dans la compréhension des règlements de l'ACIA

2 premiers (très ou plutôt confiant)	57 % (-)
Très confiant	16 % (-)
Plutôt confiant	40 %
Neutre	25 % (+)
Pas très confiant	14 % (+)
Pas du tout confiant	5 % (+)

Niveau de connaissance concernant...

(2 premiers : beaucoup ou quelque peu)

Exigences de qualité propres au client	74 % (-)
Rôle des inspecteurs de l'ACIA	72 % (-)
Où trouver des renseignements sur les règlements de l'ACIA	66 % (-)
Mode de fonctionnement de l'ACIA	53 % (-)
Normes internationales de produit ou de qualité	51 % (-)

Niveau de connaissance concernant le mandat de l'ACIA...

(2 premiers : beaucoup ou quelque peu)

Mandat de l'ACIA	64 % (-)
Exigences relatives à la traçabilité	83 % (-)
Atténuation des risques pour la salubrité des aliments	77 % (-)
Protection de l'environnement naturel contre les maladies et les ravageurs des plantes	52 %
Protection de l'environnement naturel contre les espèces envahissantes	52 %
Protection de la biodiversité environnementale	45 % (-)
Prévention des risques pour la santé animale et les zoonoses	34 %
Transport sans cruauté des animaux	33 %
Amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes sur les ressources végétales	31 %
Amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes sur la santé des animaux	29 %

Incidence de la COVID-19

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Avant la COVID-19, l'entreprise était en pleine croissance	66 %
Les activités de mes principaux concurrents seraient probablement touchées de la même façon par la COVID-19	61 %
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise a dû apporter des changements importants pour survivre	49 %
L'entreprise a été durement touchée par la COVID 19	43 % (+)
La COVID-19 a profité à l'entreprise	37 %

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise est en pleine croissance	30 %
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'entreprise a commencé ou a augmenté ses ventes aux clients par l'intermédiaire des canaux en ligne	29 %
La COVID-19 a donné un avantage à mes concurrents	21 % (+)
La COVID-19 a provoqué la fermeture complète de mon entreprise	16 %

Figure 4.2 :

Consultez l'annexe pour obtenir les questions. (+X) indique une surindexation (supérieur à 115) et (-X) une sous-indexation (inférieur à 85) par rapport au total. (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total.

Opinion sur les règlements/ACIA

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Les règlements de l'ACIA sont très compliqués	77 % (+)
Il existe trop de règlements par l'ACIA	74 % (+)
Il est dans notre intérêt de nous conformer aux règlements de l'ACIA	62 % (-)
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est trop coûteuse	62 % (+)
Nous comprenons la raison pour laquelle les règlements de l'ACIA sont en place	59 % (-)
Il n'y a pas assez de ressources pour assurer une mise en œuvre parfaite des règlements de l'ACIA en permanence	55 % (+)
Les règlements de l'ACIA sont conçus et mis en œuvre pour assurer la sécurité des Canadiens	54 % (-)

Il y a trop d'employés pour assurer une mise en œuvre parfaite des règlements de l'ACIA en permanence	15 %
Les règlements de l'ACIA sont appliqués de manière équitable à toutes les entreprises	14 % (-)
Les règlements de l'ACIA sont fondés sur le bon sens	14 % (-)

Attitudes organisationnelles (5 premiers selon l'indice)

Surindexation :

Le plan à long terme est touché par les activités quotidiennes	46 % (+138)
--	-------------

Sous-indexation :

Les décisions importantes sont prises avec un grand groupe	19 % (-63)
L'entreprise fait affaire à l'extérieur du Canada	33 % (-78)
L'accent est mis sur l'environnementalisme	48 % (-79)
L'entreprise vend des produits sur différents canaux	34 % (-79)
La culture d'entreprise est progressiste	53 % (-80)

Opinion sur les règlements/ACIA

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Les représentants sont utiles pour fournir des renseignements sur les règlements	38 % (-)
Nous avons confiance en l'ACIA	36 % (-)
Les représentants sont utiles pour prévenir de futurs cas de non-conformité	35 % (-)
Les représentants sont utiles pour résoudre les problèmes existants	34 % (-)

L'ACIA est une agence de réglementation utile	29 % (-)
L'entreprise est en mesure de trouver rapidement et facilement des renseignements précis sur les règlements de l'ACIA	26 % (-)

Attitudes à l'égard de la conformité à la salubrité des aliments

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

La conformité aux règlements de l'ACIA est une préoccupation, mais nous sommes convaincus que nous y parvenons	73 %
Nous sommes fiers de notre dossier de conformité	66 % (-)
Nous sommes très préoccupés par la conformité aux règlements de l'ACIA	65 % (-)
La conformité aux règlements de l'ACIA exige notre attention constante	59 % (-)
Le dossier de conformité réglementaire n'est pas important pour nos clients	28 % (+)
Nous faisons connaître à nos clients les mesures réglementaires que nous avons mises en place	24 % (-)
Nous ne sommes pas préoccupés par la suspension potentielle de l'entreprise en raison de non-conformité aux règlements de l'ACIA	21 %
Nous considérons les conséquences financières potentielles de la non-conformité aux règlements de l'ACIA comme faisant partie du « coût d'exploitation »	19 %
Nous communiquons fréquemment avec l'ACIA au sujet des besoins précis de notre industrie	19 % (-)
Nous ne sommes pas préoccupés par les répercussions financières potentielles liées à la non-conformité aux règlements de l'ACIA	17 %
Le dossier de conformité réglementaire n'est pas important pour nous	15 % (+)

Figure 4.3 :

Consultez l'annexe pour obtenir les questions. (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total. Attention : base trop petite.

7 % ont fait l'objet d'une sanction ou d'une réponse réglementaire en raison de non-conformité.

44 % ont été confrontés aux répercussions financières de la sanction.*

39 % ont fait face à l'incidence sur la réputation de l'entreprise.*

28 % ont mis en œuvre de nouvelles initiatives liées aux RH.*

11 % ont fait face à la fermeture de leur entreprise en raison de la sanction.*

18 % (+) des résistants à la réglementation ont estimé un taux de conformité de 75 % à 89 % lors d'une journée normale sans inspection.

L'inspecteur a-t-il fourni des renseignements pour éviter de futurs cas de non-conformité?*

Oui	67 %
Non	33 %

La réponse réglementaire provenait de...*

ACIA	72 %
Organismes de réglementation provinciaux	11 %
Organismes de réglementation internationaux	11 %
Organismes de réglementation propres aux clients	6 %
Organismes de réglementation ministériels internes	0 %

Probabilité de conformité si l'inspection a lieu aujourd'hui

Très probable	63 % (-)
Plutôt probable	30 % (+)
Peu probable	6 % (+)
Pas du tout probable	2 %

5 premières méthodes de communication pour recevoir des renseignements de l'ACIA

Courriel	77 %
Site Web de l'ACIA	46 % (-)
Visites en personne du représentant de l'ACIA	26 %
Avis du portail dans Mon ACIA	19 % (-)
Association de l'industrie	19 %

Efficacité de la communication dans la compréhension des règlements

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Courriel	45 %
Visites en personne du représentant de l'ACIA	35 %
Site Web de l'ACIA	31 %
Association de l'industrie	26 %
Téléphone	26 %

Efficacité de la communication dans la promotion de la conformité

(2 premiers : Cote « 4 ou 5 » sur une échelle de 5 points)

Courriel	44 %
Visites en personne du représentant de l'ACIA	36 %
Téléphone	32 %
Site Web de l'ACIA	31 %
Association de l'industrie	26 %

Fréquence des inspections de l'ACIA

Plus souvent qu'une fois par mois	9 %
Une fois par mois ou tous les 2 mois	6 %
Tous les semestres	6 % (-)
Tous les ans	21 %
Moins d'une fois par année	32 %
Sans objet	26 %

Perception d'un traitement équitable*

2 premiers (équitable ou plutôt équitable)	44 %
Équitable	11 % (-)
Plutôt équitable	33 %
Plutôt inéquitable	39 %
Iniquité	17 %

Notes de bas de page de la section :

4.1 : Base : Résistants à la réglementation N=247; Questions : S2, X1-X13, B1-B3, S3, A2

4.2 : Base : Résistants à la réglementation N=247; Questions : S2, D1-D3, A1

4.3 : Base : Résistants à la réglementation N=247; Questions : S2, C2, C3B, C7, C8, C1, C4-C6; *Base : Ceux qui ont été sanctionnés N=18; Questions : C3C, C3E, C3F

5.0 Facteurs et obstacles influant sur la conformité

Bien que chacun des 4 segments présente des obstacles et des facteurs de conformité précis, tels que détaillés ci-dessus, il existe également des observations plus générales qui peuvent être appliquées à l'ensemble des parties industrielles réglementées par l'ACIA. Il s'agit d'éléments précis sur lesquels l'ACIA peut se concentrer dans ses communications et qui contribueront à améliorer la conformité en matière de salubrité des aliments.

Les principaux facteurs influant sur la conformité sont liés à la culture organisationnelle : la volonté de représenter la norme pour l'industrie, la réputation en matière de salubrité alimentaire et la culture d'entreprise qui accorde la priorité à la salubrité alimentaire figurent toutes parmi les 5 principaux facteurs de conformité, et ce, de manière générale, dans tous les secteurs d'activité (alimentation, animaux et végétaux). À ce titre, l'ACIA devrait rappeler à ses parties réglementées que la création d'une culture organisationnelle axée sur la conformité est un phénomène qui se réalise de lui-même. En d'autres termes, l'entreprise doit s'engager à établir la norme pour son industrie et à se bâtir une réputation sur le plan de la salubrité des aliments dans le cadre de son engagement plus large à alimenter cette « culture de la conformité » à l'interne. Les entreprises peuvent être convaincues que la création de cette « culture de la conformité » est dans leur intérêt, comme en témoignent les 2 autres facteurs les mieux classés : « la force de l'entreprise est fortement liée aux normes de salubrité des aliments » et « mes clients exigent que les règlements de l'ACIA soient respectés ».

Figure 5.1 : 5 premiers facteurs et obstacles liés à la conformité aux règlements de l'ACIA

Base : $N = 1167$.

Consultez l'annexe pour obtenir les questions.

Facteurs	Pourcentage
Nous nous efforçons d'établir la norme de qualité dans notre secteur	15 %
La force de notre entreprise est fortement liée aux normes de salubrité des aliments	14 %
Nous jouissons d'une réputation sur le plan de la salubrité des aliments	13 %
Notre entreprise a une culture où la conformité réglementaire est une priorité	12 %
Mes clients exigent que les règlements de l'ACIA soient respectés.	10 %

Obstacles	Pourcentage
Il y a un manque de compréhension des changements apportés aux règlements de l'ACIA.	25 %
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est très compliquée	16 %
Il n'y a pas assez de ressources ou d'employés pour mettre en œuvre tous les protocoles réglementaires	13 %
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est très coûteuse	11 %
Les clients n'exigent pas que tous les règlements de l'ACIA soient respectés.	6 %
L'entreprise n'a pas une culture où le respect des règlements est une priorité.	6 %

En ce qui concerne les principaux obstacles à la conformité aux règlements de l'ACIA, un obstacle se démarque clairement comme ayant l'incidence la plus négative : près de 25 % des entreprises ont indiqué qu'il y a un manque de compréhension des changements apportés aux règlements de l'ACIA. C'est l'occasion pour l'ACIA d'axer ses messages sur « ce qui a changé », car c'est ce qui aura la plus grande incidence sur l'amélioration de la conformité aux règlements. Il existe d'autres obstacles liés à la quantité, au coût ou à la complexité des règlements de l'ACIA, mais ces facteurs sont beaucoup moins importants que le manque de compréhension des changements apportés aux règlements de l'ACIA.

Enfin, une analyse est fournie pour les principaux obstacles et facteurs de conformité aux règlements de l'ACIA par secteur d'activité (aliments, plantes ou animaux). Le nombre de répondants inclus dans les entreprises de santé animale et végétale est faible et doit être interprété avec prudence, mais la plupart des données concernant les obstacles et les facteurs sont remarquablement cohérentes entre les secteurs d'activité. Il n'y a que quelques exceptions notables en ce qui concerne les obstacles à la conformité : les entreprises qui sont régies par les règlements sur la santé animale et la protection des végétaux sont moins susceptibles de signaler un manque de ressources qui les empêcherait de se conformer aux règlements de l'ACIA, et les entreprises régies par la réglementation fédérale sur la protection des végétaux sont également peu susceptibles de signaler que la mise en œuvre des règlements de l'ACIA est trop coûteuse.

Figure 5.2 : 5 premiers facteurs et obstacles liés à la conformité aux règlements de l'ACIA

Base : Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires : N = 1042, Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale : N = 210, Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires N = 204.

Remarque : (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total.

Facteurs	Type d'entreprise	Pourcentage
La force de notre entreprise est fortement liée aux normes de salubrité des aliments	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	14 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	13 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	8 %
Nous nous efforçons d'établir la norme de qualité dans notre secteur	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	13 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	18 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	23 %
Nous jouissons d'une réputation sur le plan de la salubrité des aliments	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	13 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	9 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	11 %
Notre entreprise a une culture où la conformité réglementaire est une priorité	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	11 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	18 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	18 %
Mes clients exigent que les règlements de l'ACIA soient respectés.	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	10 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	10 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	6 %
Nous craignons de perdre des occasions d'affaire/ventes/clients en raison de la non-	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	8 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	10 %

conformité aux règles de l'ACIA.	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	10 %
Se conformer à la réglementation de l'ACIA est simple	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	6 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	4 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	12 %

Obstacles	Type d'entreprise	Pourcentage
Il y a un manque de compréhension des changements apportés aux règlements de l'ACIA.	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	24 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	23 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	28 %
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est très compliquée	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	16 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	18 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	16 %
Il n'y a pas assez de ressources ou d'employés pour mettre en œuvre tous les protocoles réglementaires	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	14 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	9 % (-)
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	5 % (-)
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est très coûteuse	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	12 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	13 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	6 % (-)
Les clients n'exigent pas que tous les règlements de l'ACIA soient respectés.	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	6 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	4 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	10 %
L'entreprise n'a pas une culture où le respect des règlements est une priorité.	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	6 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	7 %

	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	5 %
L'impact financier que nous avons connu dans le passé n'est pas significatif ou est considéré comme « faisant partie des affaires »	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	5 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	9 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	4 %
Les activités d'application de la loi de l'ACIA n'ont pas d'incidence sur notre prise de décision	Chiffre d'affaires net des entreprises alimentaires	3 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises de santé animale	1 %
	Chiffre d'affaires net des entreprises phytosanitaires	5 %

6.0 Efficacité des communications de l'ACIA

Bien que chaque segment soit distinct dans sa disposition à communiquer avec l'ACIA ainsi que dans les méthodes qu'il préfère utiliser pour communiquer avec l'ACIA, il y a aussi des observations plus générales qui sont utiles lorsqu'on examine toutes les parties de l'ACIA assujetties à la réglementation fédérale. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des méthodes de communication les plus courantes utilisées aujourd'hui par les entreprises qui sont réglementées par l'ACIA.

Figure 6.1 :

Base : Échantillon total N = 1167.

Méthodes de communication pour recevoir des renseignements de l'ACIA

Méthode	Pourcentage
Courriel	82 %
Site Web de l'ACIA	53 %
Visites en personne du représentant de l'ACIA	30 %
Avis du portail dans Mon ACIA	29 %
Par l'intermédiaire d'une association professionnelle	19 %
Téléphone	19 %
Envoi de documents par la poste	13 %

Efficacité de la communication dans la compréhension de la réglementation

Méthode	Pourcentage
Courriel	65 %
Visites en personne du représentant de l'ACIA	51 %
Site Web de l'ACIA	49 %
Téléphone	42 %
Avis du portail dans Mon ACIA	37 %
Par l'intermédiaire d'une association professionnelle	34 %
Envoi de documents par la poste	34 %

Efficacité de la communication dans l'incitation à la conformité

Méthode	Pourcentage
Courriel	64 %
Visites en personne du représentant de l'ACIA	52 %
Site Web de l'ACIA	48 %
Téléphone	43 %
Avis du portail dans Mon ACIA	35 %

Envoi de documents par la poste	35 %
Par l'intermédiaire d'une association professionnelle	33 %

La plupart des répondants (82 %) inclus dans cette étude ont déclaré recevoir des renseignements de l'ACIA par courriel, et environ les deux tiers de ceux qui ont communiqué avec l'ACIA par courriel ont déclaré que cette méthode était efficace pour comprendre la réglementation et favoriser la conformité. La deuxième méthode la plus courante pour recevoir des renseignements de l'ACIA était le site Web de l'ACIA, et environ la moitié de ceux qui ont consulté le site l'ont trouvé efficace pour améliorer leur compréhension des règlements ou pour favoriser la conformité.

Quelques méthodes de communication ont été utilisées moins fréquemment; mais elles méritent d'être soulignées, car elles avaient tendance à générer des niveaux de compréhension et de conformité relativement plus élevés. Les visites en personne d'un représentant de l'ACIA sont considérées comme la deuxième méthode la plus efficace pour favoriser la compréhension et la conformité, même si seulement 30 % de l'échantillon a eu des interactions avec un représentant de l'ACIA. Les appels téléphoniques n'ont pas non plus été très fréquemment utilisés comme méthode de communication, mais ils ont donné lieu à un degré élevé de compréhension et ont été généralement considérés comme plus efficaces pour faire respecter les règles que de nombreuses autres méthodes.

7.0 Annexes

7.1 Principaux facteurs et obstacles affectant la conformité par segment

Remarque : (+) et (-) indiquent des différences importantes à 95 % CL par rapport à l'échantillon total.

Les 5 principaux facteurs de conformité à la réglementation de l'ACIA (classez les 3 premiers).

Facteur	Segment	Pourcentage
Nous jouissons d'une réputation sur le plan de la salubrité des aliments	Adeptes de la réglementation	41 % (+)
	Entreprises émergentes	29 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	34 %
	Résistants à la réglementation	27 %
Nous nous efforçons d'établir la norme de qualité dans notre secteur	Adeptes de la réglementation	33 %
	Entreprises émergentes	27 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	36 %
	Résistants à la réglementation	26 %
La force de notre entreprise est fortement liée aux normes de salubrité des aliments	Adeptes de la réglementation	39 %
	Entreprises émergentes	34 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	34 %
	Résistants à la réglementation	25 % (-)
Nous craignons de perdre notre licence en raison de la non-conformité en matière de salubrité des aliments	Adeptes de la réglementation	18 %
	Entreprises émergentes	16 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	20 %
	Résistants à la réglementation	24 %
Notre entreprise a une culture où la conformité réglementaire est une priorité	Adeptes de la réglementation	36 % (+)
	Entreprises émergentes	25 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	30 %
	Résistants à la réglementation	20 % (-)
Nous craignons de perdre des occasions d'affaire/ventes/clients en raison de la non-conformité aux règles de l'ACIA.	Adeptes de la réglementation	20 %
	Entreprises émergentes	15 % (-)
	Entreprises utilitaires conventionnelles	27 % (+)
	Résistants à la réglementation	20 %
	Adeptes de la réglementation	22 %
	Entreprises émergentes	20 %

Mes clients exigent que les règlements de l'ACIA soient respectés.	Entreprises utilitaires conventionnelles	23 %
	Résistants à la réglementation	13 % (-)

Les 5 principaux obstacles à la conformité à la réglementation de l'ACIA (classez les 3 premiers).

Obstacle	Segment	Pourcentage
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est très compliquée	Adeptes de la réglementation	15 % (-)
	Entreprises émergentes	21 % (-)
	Entreprises utilitaires conventionnelles	34 %
	Résistants à la réglementation	52 % (+)
Il y a un manque de compréhension des changements apportés aux règlements de l'ACIA.	Adeptes de la réglementation	39 %
	Entreprises émergentes	44 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	43 %
	Résistants à la réglementation	45 %
Il n'y a pas assez de ressources ou d'employés pour mettre en œuvre tous les protocoles réglementaires	Adeptes de la réglementation	26 %
	Entreprises émergentes	22 % (-)
	Entreprises utilitaires conventionnelles	31 %
	Résistants à la réglementation	38 % (+)
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est très coûteuse	Adeptes de la réglementation	16 % (-)
	Entreprises émergentes	18 % (-)
	Entreprises utilitaires conventionnelles	27 %
	Résistants à la réglementation	37 % (+)
Les clients n'exigent pas que tous les règlements de l'ACIA soient respectés.	Adeptes de la réglementation	12 %
	Entreprises émergentes	17 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	10 %
	Résistants à la réglementation	16 %
L'entreprise n'a pas une culture où le respect des règlements est une priorité.	Adeptes de la réglementation	22 % (+)
	Entreprises émergentes	11 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	11 %
	Résistants à la réglementation	4 % (-)

Les 5 principaux facteurs de conformité à la réglementation de l'ACIA (classez les 2 premiers).

Facteur	Segment	Pourcentage
La force de notre entreprise est fortement liée aux normes de salubrité des aliments	Adeptes de la réglementation	30 %
	Entreprises émergentes	26 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	26 %
	Résistants à la réglementation	20 %
Nous jouissons d'une réputation sur le plan de la salubrité des aliments	Adeptes de la réglementation	27 %
	Entreprises émergentes	21 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	26 %
	Résistants à la réglementation	20 %
Nous nous efforçons d'établir la norme de qualité dans notre secteur	Adeptes de la réglementation	22 %
	Entreprises émergentes	21 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	29 % (+)
	Résistants à la réglementation	19 %
Nous craignons de perdre notre licence en raison de la non-conformité en matière de salubrité des aliments	Adeptes de la réglementation	13 %
	Entreprises émergentes	13 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	15 %
	Résistants à la réglementation	19 %
Notre entreprise a une culture où la conformité réglementaire est une priorité	Adeptes de la réglementation	28 % (+)
	Entreprises émergentes	20 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	22 %
	Résistants à la réglementation	15 %
Nous craignons de perdre des occasions d'affaire/ventes/clients en raison de la non-conformité aux règles de l'ACIA.	Adeptes de la réglementation	15 %
	Entreprises émergentes	12 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	18 %
	Résistants à la réglementation	15 %
Se conformer à la réglementation de l'ACIA est simple	Adeptes de la réglementation	9 %
	Entreprises émergentes	15 % (+)
	Entreprises utilitaires conventionnelles	6 % (-)
	Résistants à la réglementation	13 %
Mes clients exigent que les règlements de l'ACIA soient respectés.	Adeptes de la réglementation	16 %
	Entreprises émergentes	14 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	18 %
	Résistants à la réglementation	10 % (-)

Les 5 principaux obstacles de conformité à la réglementation de l'ACIA (classez les 2 premiers).

Obstacle	Segment	Pourcentage
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est très compliquée	Adeptes de la réglementation	13 % (-)
	Entreprises émergentes	18 % (-)
	Entreprises utilitaires conventionnelles	29 %
	Résistants à la réglementation	43 % (+)
Il y a un manque de compréhension des changements apportés aux règlements de l'ACIA.	Adeptes de la réglementation	36 %
	Entreprises émergentes	39 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	37 %
	Résistants à la réglementation	32 %
Il n'y a pas assez de ressources ou d'employés pour mettre en œuvre tous les protocoles réglementaires	Adeptes de la réglementation	21 %
	Entreprises émergentes	17 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	24 %
	Résistants à la réglementation	30 % (+)
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est très coûteuse	Adeptes de la réglementation	13 % (-)
	Entreprises émergentes	13 % (-)
	Entreprises utilitaires conventionnelles	22 %
	Résistants à la réglementation	28 % (+)
Les clients n'exigent pas que tous les règlements de l'ACIA soient respectés.	Adeptes de la réglementation	9 %
	Entreprises émergentes	14 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	7 %
	Résistants à la réglementation	10 %
L'entreprise n'a pas une culture où le respect des règlements est une priorité.	Adeptes de la réglementation	17 % (+)
	Entreprises émergentes	9 %
	Entreprises utilitaires conventionnelles	8 %
	Résistants à la réglementation	3 % (-)

7.2 Taux de réponse

Taux de réponse canadien

	Total	Pourcentage
Générée	3 946	100,0
Utilisé	3 946	100,0
Pas en service	360	9,1
Non résidentiel	9	0,2
Problème de ligne	2	0,1

Télécopie	15	0,4
Mauvais numéro	83	2,1
A. non valide¹	469	11,9
Valide	3 477	88,1
Non admissible	267	7,7
Barrière linguistique	29	0,8
Âge – maladie	0	0,0
Autre	34	1,0
B. hors de l'échantillon²	330	8,4
Échantillon³	3 147	79,8
C. refus du ménage	217	6,9
C. refus de plusieurs ménages	0	0,0
D. refus du répondant	262	8,3
D. refus de plusieurs répondants	0	0,0
D. refus définitif	9	0,3
D. absence prolongée	38	1,2
D. non réalisée	0	0,0
D. aucune réponse	1 120	35,6
D. nominations	730	23,2
Quota bloqué	0	0,0
Entrevues terminées	771	24,5

Pourcentage (%) de refus⁴	15,5 %
Pourcentage (%) terminé⁵	24,5 %
Taux d'admissibilité⁶	84,6 %
Taux de réponse⁷	26,2 %

¹ Aucun contact possible sous ces numéros

² Les répondants n'étaient pas admissibles ou n'ont pas pu répondre.

³ Numéros utilisables

⁴ Refus/échantillon

⁵ Terminé/échantillon

⁶ (D + terminé + quota bloqué) / (B + D + terminé + quota bloqué)

⁷ (Terminé + quota bloqué) / (C*(E.R.) + D + terminé + quota bloqué)

7.3 Profil de l'échantillon (s2, x1-x13)

Les détails du profilage spécifique de l'échantillon utilisé pour le rapport sont détaillés ci-dessous sous forme de tableau, qui souligne les différences entre les 3 secteurs de l'industrie; aliments, animaux et végétaux. Le test de signification est illustré par des

lettres dans la colonne indiquant qu'une valeur est considérablement plus élevée qu'une autre à un intervalle de confiance de 95 %.

Q. S2 Dans quels segments de l'industrie votre entreprise opère-t-elle? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
(Nets) des entreprises alimentaires	1 042	1 042	171	108
	89 %	100 %	81 %	53 %
	CD	ACD	D	
Préparation des aliments	178	178	28	10
	15 %	17 %	13 %	5 %
	D	D	D	
Importation de produits alimentaires	409	409	59	20
	35 %	39 %	28 %	10 %
	CD	ACD	D	
Exportation de produits alimentaires	279	279	68	35
	24 %	27 %	32 %	17 %
	D	D	AD	
Commerce interprovincial de produits alimentaires	222	222	42	25
	19 %	21 %	20 %	12 %
	D	D	D	
Fabrication de produits alimentaires	326	326	45	14
	28 %	31 %	21 %	7 %
	CD	CD	D	
Agriculture	205	205	56	65
	18 %	20 %	27 %	32 %
			AB	AB
Fabrication ou transformation d'aliments ou de boissons	224	224	34	19
	19 %	21 %	16 %	9 %
	D	D	D	
Abattage de viande et de volaille	32	32	16	2
	3 %	3 %	8 %	1 %
	D	D	ABD	
Autres entreprises du secteur alimentaire	124	124	38	22
	11 %	12 %	18 %	11 %
			ABD	

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
(Nets) des entreprises de santé animale	210	171	210	41
	18 %	16 %	100 %	20 %
			ABD	
Importation d'animaux vivants (terrestres ou aquatiques)	52	38	52	8
	4 %	4 %	25 %	4 %
			ABD	
Exportation d'animaux vivants (terrestres ou aquatiques)	37	28	37	4
	3 %	3 %	18 %	2 %
			ABD	
Importation de produits ou de sous-produits dérivés d'animaux	53	41	53	10
	5 %	4 %	25 %	5 %
			ABD	
Exportation de produits ou de sous-produits dérivés d'animaux	41	35	41	8
	4 %	3 %	20 %	4 %
			ABD	
Gestion interne des animaux vivants (p. ex., producteurs, parcs de groupage, y compris terrestres et aquatiques)	38	35	38	4
	3 %	3 %	18 %	2 %
			ABD	
Préparation ou fabrication de produits ou sous-produits dérivés d'animaux	38	35	38	2
	3 %	3 %	18 %	1 %
	D	D	ABD	
Aliments pour animaux	18	12	18	8
	2 %	1 %	9 %	4 %
			ABD	B
Transport des animaux	14	13	14	2
	1 %	1 %	7 %	1 %
			ABD	
Produits biologiques à usage vétérinaire	9	6	9	3
	1 %	1 %	4 %	1 %
			AB	
	42	34	42	18

Autres entreprises de santé animale	4 %	3 %	20 %	9 %
			ABD	AB

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
(Nets) des entreprises phytosanitaires	204	108	41	204
	17 %	10 %	20 %	100 %
	B		B	ABC
Engrais et suppléments	23	10	6	23
	2 %	1 %	3 %	11 %
	B			ABC
Produits forestiers	18	7	2	18
	2 %	1 %	1 %	9 %
	B			ABC
Horticulture (serre, pépinière, bulbes, fruits, arbres, vignes)	82	35	5	82
	7 %	3 %	2 %	40 %
	BC			ABC
Cultures (céréales, oléagineux)	34	23	10	34
	3 %	2 %	5 %	17 %
				ABC
Pommes de terre	32	26	2	32
	3 %	2 %	1 %	16 %
	C			ABC
Culture de semences (autres que les pommes de terre de semence)	14	6	2	14
	1 %	1 %	1 %	7 %
				ABC
Établissements/manipulation de semences	16	8	4	16
	1 %	1 %	2 %	8 %
				ABC
Sélection des végétaux	17	6	2	17
	1 %	1 %	1 %	8 %
	B			ABC
Protection des obtentions végétales (propriété intellectuelle)	13	4	1	13
	1 %	0 %	0 %	6 %
	B			ABC
Prévention et gestion des espèces envahissantes	7	5	4	7
	1 %	0 %	2 %	3 %
				AB
Autre entreprise phytosanitaire	50	30	35	50
	4 %	3 %	12 %	25 %

			AB	ABC
--	--	--	----	-----

Q.X1 Combien d'employés environ votre entreprise compte-t-elle? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
Propriétaire unique/seulement moi	107	91	21	20
	9 %	9 %	10 %	10 %
De 2 à 9 employés	425	393	87	53
	36 %	38 %	41 %	26 %
	D	D	D	
De 10 à 49 employés	355	313	56	70
	30 %	30 %	27 %	34 %
De 50 à 99 employés	119	106	15	22
	10 %	10 %	7 %	11 %
De 100 à 499 employés	111	94	14	28
	10 %	9 %	7 %	14 %
				C
De 500 à 999 employés	17	16	4	4
	1 %	2 %	2 %	2 %
De 1000 à 4999 employés	19	16	7	3
	25	2 %	3 %	1 %
Plus de 5000 employés	14	13	6	4
	1 %	1 %	3 %	2 %
Moyenne	176,8	176,6	318,9	239,7
Écart type	771,3	780,7	1 153,7	941,9
Erreur-type	22,58	24,18	79,62	65,94

Q.X2 Quel est le chiffre d'affaires annuel approximatif de votre entreprise? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
Moins de 100 000 \$	141	125	32	19
	12 %	12 %	15 %	9 %
De 100 000 \$ à 499 999 \$	171	155	30	24
	15 %	15 %	14 %	12 %
De 500 000 \$ à 999 999 \$	133	122	27	17
	11 %	12 %	13 %	8 %
De 1 000 000 \$ à moins de 25 000 000 \$	448	397	66	94
	38 %	38 %	31 %	46 %
De 25 000 000 \$ à moins de 100 000 000 \$	C			ABC
	75	68	20	13
100 000 000\$ ou plus	6 %	7 %	10 %	6 %
	39	37	11	5
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre	3 %	4 %	5 %	2 %
	160	138	24	32
Moyenne en millions	14 %	13 %	11 %	16 %
	16,4	16,7	20,4	16,3
Écart type	31,1	31,8	37,4	27,8
Erreur-type	0,98	1,06	2,74	2,12

Q.X3 Depuis combien votre entreprise est-elle exploitée? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
Moins d'un an	26	21	5	6
	2 %	2 %	2 %	3 %
1 à 5 ans	182	164	34	22
	16 %	16 %	16 %	11 %

	D	D		
Plus de 5 ans, mais moins de 10 ans	120	115	14	6
	10 %	11 %	7 %	3 %
Plus de 10 ans, moins de 25 ans	D	CD		
	312	282	60	51
	27 %	27 %	29 %	25 %
Plus de 25 ans	521	455	95	118
	45 %	44 %	45 %	58 %
				ABC
Je ne sais pas	6	5	2	1
	1 %	0 %	1 %	0 %
Nombre moyen d'années	23,9	23,6	24,3	28,2
				ABC
Écart type	15,4	15,3	15,3	14,6
Erreur-type	0,45	0,48	1,06	1,03

Q.X4 Depuis combien de temps votre entreprise exerce-t-elle des fonctions liées à la salubrité des aliments? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
Moins d'un an	51	44	12	10
	4 %	4 %	6 %	5 %
1 à 5 ans	206	192	30	20
	18 %	18 %	14 %	10 %
	D	D		
Plus de 5 ans, mais moins de 10 ans	153	145	28	19
	13 %	14 %	13 %	9 %
		D		
Plus de 10 ans, moins de 25 ans	359	339	57	56
	31 %	33 %	27 %	27 %
Plus de 25 ans	309	286	63	42
	26 %	27 %	30 %	21 %
		D	D	
Je ne sais pas	89	36	20	57
	8 %	3 %	10 %	28 %

	B		B	ABC
Moyenne	19,0	18,9	20,1	19,5
Écart type	14,5	14,5	15,1	14,2
Erreur-type	0,44	0,46	1,09	1,17

Q.X5 Où votre entreprise exerce-t-elle actuellement ses activités? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
Colombie-Britannique	418	364	76	73
	36 %	35 %	36 %	36 %
Alberta	377	320	88	73
	32 %	31 %	42 %	36 %
			AB	
Saskatchewan	262	219	60	58
	22 %	21 %	29 %	28 %
			B	B
Manitoba	271	235	65	56
	23 %	23 %	31 %	27 %
			AB	
Ontario	587	523	96	109
	50 %	50 %	46 %	53 %
Québec	451	400	75	87
	39 %	38 %	36 %	43 %
Nouveau-Brunswick	224	199	53	46
	19 %	19 %	25 %	23 %
Île-du-Prince-Édouard	168	148	44	38
	14 %	14 %	21 %	19 %
			AB	
Nouvelle-Écosse	239	207	59	49
	20 %	20 %	28 %	24 %
			AB	
Terre-Neuve-et-Labrador	151	135	33	33
	13 %	13 %	16 %	16 %

Yukon	70	59	20	15
	6 %	6 %	10 %	7 %
Nunavut	53	46	18	11
	5 %	4 %	9 %	5 %
Territoires du Nord-Ouest	58	50	19	12
	5 %	5 %	9 %	6 %
États-Unis	300	254	80	72
	26 %	24 %	38 %	35 %
À l'extérieur du Canada ou des États-Unis	193	170	62	35
	17 %	16 %	30 %	17 %
			ABD	

Q.X6 Où votre entreprise a-t-elle des bureaux ou des installations où les règlements de l'ACIA sont applicables? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
Colombie-Britannique	224	187	39	48
	19 %	18 %	19 %	24 %
Alberta	156	129	45	33
	13 %	12 %	21 %	16 %
Saskatchewan	77	68	25	19
	7 %	7 %	12 %	9 %
Manitoba	92	81	28	21
	8 %	8 %	13 %	10 %
Ontario	403	361	59	73
	35 %	35 %	28 %	36 %
Québec	234	213	36	40
	20 %	20 %	17 %	20 %

Nouveau-Brunswick	64	58	14	13
	5 %	6 %	7 %	6 %
Île-du-Prince-Édouard	35	30	8	15
	3 %	3 %	4 %	7 %
				AB
Nouvelle-Écosse	79	71	24	14
	7 %	7 %	11 %	7 %
			AB	
Terre-Neuve-et-Labrador	20	20	4	3
	2 %	2 %	2 %	1 %
Yukon	7	7	3	3
	1 %	1 %	1 %	1 %
Nunavut	6	6	2	3
	1 %	1 %	1 %	1 %
Territoires du Nord- Ouest	5	5	2	3
	0 %	0 %	1 %	1 %
États-Unis	61	51	13	10
	5 %	5 %	6 %	5 %
À l'extérieur du Canada ou des États-Unis	22	20	6	2
	2 %	2 %	3 %	1 %

Q.X7 Quel est le régime de propriété de votre entreprise? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
Société cotée en bourse	45	40	18	12
	4 %	4 %	9 %	6 %
			AB	
Société privée	1000	901	172	167
	86 %	86 %	82 %	82 %
Gouvernement/Couronne	13	7	7	5
	1 %	1 %	3 %	2 %

			B	
Je ne sais pas	109	94	13	20
	9 %	9 %	6 %	10 %

Q.X8 Où votre entreprise est-elle établie? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1167	1042	210	204
Siège social au Canada	1070	957	186	192
	92 %	92 %	89 %	94 %
				C
Siège social aux États-Unis	60	52	10	8
	5 %	5 %	5 %	4 %
Siège social hors du Canada et des États-Unis	31	28	12	4
	3 %	3 %	6 %	2 %
			D	
Je ne sais pas	6	5	2	0
	1 %	0 %	1 %	0 %
	D	D		

Q.X9 Quelles sont les heures d'ouverture habituelles de votre entreprise? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
Jour de la semaine, de 9 h à 17 h	544	484	92	98
	47 %	46 %	44 %	48 %
Du lundi au samedi	158	144	27	26
	14 %	14 %	13 %	13 %
Jours de la semaine et fins de semaine	164	149	29	27
	14 %	14 %	14 %	13 %
Ouvert 24 heures par jour/ 7 jours sur 7	102	88	31	17
	9 %	8 %	15 %	8 %
Autre	185	167	26	32
	16 %	16 %	12 %	16 %
Je ne sais pas	14	10	5	4
	1 %	1 %	2 %	2 %

Q.X10 Quel est le moment de la semaine le plus occupé pour votre entreprise? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
Les jours de semaine, pendant la journée	918	818	171	165
	79 %	79 %	81 %	81 %
Les jours de semaine en soirée	14	14	1	2
	1 %	1 %	0 %	1 %
Les fins de semaine, pendant la journée	131	115	19	26
	11 %	11 %	9 %	13 %

Les fins de semaine, en soirée	16	15	3	2
	1 %	1 %	1 %	1 %
Je ne sais pas	88	80	16	9
	8 %	8 %	8 %	4 %
		D		

Q.X11 Laquelle des propositions suivantes décrit le mieux la période de l'année la plus occupée pour votre entreprise? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1167	1042	210	204
Été	356	331	53	51
	31 %	32 %	25 %	25 %
		CD		
Automne	155	139	27	32
	13 %	13 %	13 %	16 %
Hiver	93	89	14	11
	8 %	9 %	7 %	5 %
Printemps	113	72	22	53
	10 %	7 %	10 %	26 %
	B			ABC
Occasion(s) de vacances	91	87	18	9
	8 %	8 %	9 %	4 %
	D	D		
Constant tout au long de l'année	323	289	72	47
	28 %	28 %	34 %	23 %
			D	
Je ne sais pas	36	35	4	1
	3 %	3 %	2 %	0 %
	D	D		

Q.X12 Décrivez-vous votre entreprise comme étant gérée ou détenue par des Autochtones? Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
Oui	54	51	8	2
	5 %	5 %	4 %	1 %
	D	D		
Non	1037	919	189	189
	89 %	88 %	90 %	93 %
				B
Je ne sais pas	76	72	13	13
	7 %	7 %	6 %	6 %

Q.X13 Veuillez décrire les pourcentages approximatifs de personnes occupant un poste de direction qui s'identifient comme :

Base : total des répondants. Tests de signification à 95 % : A/B/C/D.

	Total (A)	Nets des aliments (B)	Nets de la santé animale (C)	Nets des végétaux (D)
Total des entrevues (non pondérés)	1 167	1 042	210	204
Homme	65,1	64,9	65,3	68,9
Femme	34,7	34,9	34,7	31,1
Autre sexe	0,2	0,3	0,0	0,0
Je ne sais pas	252	219	54	52
	22 %	21 %	26 %	25 %

7.4 Outil de sondage

Langues : Anglais, français

Section :

Connexion1, S2, S3

Page

Connexion1

<https://www.inspection.gc.ca>)

If you wish to complete the survey in English, please click on the button ENGLISH above.

Nous vous remercions de prendre le temps de participer au présent sondage. L'objectif de cette recherche est de vous donner, en tant que partie réglementée par l'ACIA, l'occasion de faire part à l'ACIA de votre expérience en matière de réglementation et d'application de la loi. Ce sondage est entièrement volontaire, mais aussi de votre intérêt parce que les résultats aideront à éclairer la façon dont l'ACIA réalise son mandat. Il vous faudra environ 20 minutes pour répondre au sondage.

Toutes vos réponses au sondage seront strictement confidentielles et seront présentées au sein de données agrégées seulement.

En cas d'interruption, vous **pouvez cliquer sur le même lien** pour reprendre le sondage à l'endroit où vous vous êtes arrêté.

© 2021 Politique de confidentialité Advanis (http://www.advanis.ca/privacy_policy2.html)
Engagement du CRIC (<https://www.canadianresearchinsightscouncil.ca/wp-content/uploads/2020/09/Engagement-du-CRIC-aupres-des-Canadiens.pdf>)

S2

Dans quels segments de l'industrie votre entreprise opère-t-elle? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Entreprises alimentaires :
Préparation des aliments
Importation de produits alimentaires
Exportation de produits alimentaires
Commerce interprovincial de produits alimentaires
Fabrication de produits alimentaires
Agriculture
Fabrication ou transformation d'aliments ou de boissons
Abattage de viande et de volaille
Autre (précisez) _____
Entreprises de santé animale :
Importation d'animaux vivants (terrestres ou aquatiques)
Exportation d'animaux vivants (terrestres ou aquatiques)
Importation de produits ou de sous-produits dérivés d'animaux
Exportation de produits ou de sous-produits dérivés d'animaux
Gestion interne des animaux vivants (p. ex., producteurs, parcs de groupage, y compris terrestres et aquatiques)
Préparation ou fabrication de produits ou sous-produits dérivés d'animaux
Aliments pour animaux
Transport des animaux
Produits biologiques à usage vétérinaire
Autre (précisez) _____
Entreprises phytosanitaires :
Engrais et suppléments
Produits forestiers
Horticulture (serre, pépinière, bulbes, fruits, arbres, vignes)
Cultures (céréales, oléagineux)
Pommes de terre
Culture de semences (autres que les pommes de terre de semence)
Établissements/manipulation de semences
Sélection des végétaux
Protection des obtentions végétales (propriété intellectuelle)
Prévention et gestion des espèces envahissantes
Autre (précisez) _____

S3

Quel est votre niveau général de confiance en ce qui concerne la compréhension de la réglementation de l'ACIA dans votre entreprise?

Très confiant
Plutôt confiant

Neutre
Pas très confiant
Pas du tout confiant

Section :

A1, A2, B1, B2, B3, C1, C1A, C1B, C1C, C2, C3A, C3B, C3C, C3i, C3ii, C3iii, C3iv, C3v, C3D, C3Df, C3E, C3F, C4, C5, C6, C7, C8, C9

Page SecA

A1

Vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'affirmations que les gens pourraient utiliser pour décrire leur entreprise. Veuillez indiquer dans quelle mesure chaque énoncé décrit votre entreprise, une note de 5 signifie qu'elle « décrit complètement mon entreprise », une note de 1 signifie qu'elle « ne décrit pas du tout mon entreprise ».

Les décisions les plus importantes sont prises par une seule personne ou un petit groupe de personnes*.
Les décisions les plus importantes sont généralement prises par consensus au sein d'un plus grand groupe*.
La planification à long terme est très importante pour l'entreprise*.
La planification à long terme de l'entreprise est entravée par les activités quotidiennes*.
L'entreprise vend des produits dans plusieurs canaux de vente au détail/en gros (épicerie, pharmacie, grande surface, club, dollar, etc.)*.
L'entreprise possède de nombreuses divisions ou unités opérationnelles différentes*.
La plupart des revenus de notre entreprise proviennent de quelques gros clients*.
Nous soutenons les entreprises locales dans la mesure du possible*.
L'entreprise est généreuse en matière de dons à des causes caritatives*.
La culture d'entreprise est progressiste*.
Nous mettons fortement l'accent sur l'environnementalisme*.
Nous sommes considérés comme un « chef de file » dans notre secteur*.
La société vend des produits aux clients par le biais de canaux en ligne*.
Notre entreprise fait affaire à l'extérieur du Canada*
L'entreprise est membre d'au moins une association industrielle/organisation commerciale*.

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

5 Décrit complètement mon entreprise
4
3

2
1 Ne décrit pas du tout mon entreprise

A2

Si vous pensez maintenant particulièrement à **l'incidence de la pandémie de COVID-19** sur votre entreprise, veuillez indiquer dans quelle mesure les affirmations suivantes décrivent votre entreprise. Une note de 5 signifie qu'elles « décrivent complètement mon entreprise », une note de 1 signifie qu'elles « ne décrivent pas du tout mon entreprise ».

Avant la COVID-19, notre entreprise était en pleine croissance *
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, notre entreprise est en pleine croissance *
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, notre entreprise a dû procéder à des changements importants pour survivre *
Depuis le début de la pandémie de COVID-19, notre entreprise a commencé ou augmenté ses ventes aux clients par le biais de canaux en ligne *
Dans l'ensemble, notre entreprise a été touchée négativement par la COVID-19 *
La pandémie de COVID-19 a profité à l'entreprise à certains égards *
La pandémie de COVID-19 a donné un avantage à mes concurrents *
La pandémie de COVID-19 a provoqué l'arrêt complet de mon entreprise (pour une durée quelconque) *
Les activités de mes principaux concurrents seraient probablement touchées de la même façon par la COVID-19*

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

5 Décrit complètement mon entreprise
4
3
2
1 Ne décrit pas du tout mon entreprise

Page SecB

B1

Si vous pensez particulièrement aux règlements de l'ACIA dans votre entreprise, est-ce que votre entreprise est dotée des éléments suivants...?

Une division, un service ou un bureau de réglementation qui gère la conformité réglementaire *
Un employé responsable de la conformité à la réglementation (par exemple, un responsable de la réglementation) *
Les employés participant au processus de production qui se voient attribuer la responsabilité du contrôle de la qualité *
Formation formelle sur la réglementation *

Formation en cours d'emploi sur la réglementation *
Déclarations écrites/documents sur l'engagement à se conformer aux exigences réglementaires de l'ACIA *
Un processus formel pour garantir que l'entreprise reste à jour sur les normes de conformité et leur mise en œuvre *

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

Oui
Non

B2

Veillez sélectionner la réponse qui s'applique le mieux à votre entreprise en général (et pas vous en tant qu'individu) concernant votre familiarité avec chacun des éléments suivants :

Au mandat de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) *
Exigences de qualité propres au client ou à la clientèle *
Normes internationales de produit ou de qualité *
Mode de fonctionnement de l'ACIA *
Rôle des inspecteurs de l'ACIA *
Où trouver des renseignements précis sur les règlements de l'ACIA *

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

Très bonne
Plutôt bonne
J'en avais entendu parler, mais je ne le connaissais pas vraiment
Pas au courant / jamais entendu parler avant aujourd'hui

B3

Veillez choisir la réponse qui s'applique le mieux à votre organisation pour chacun des éléments suivants du mandat de l'ACIA. Veillez penser à votre entreprise en général (et non à vous en tant qu'individu).

Atténuation des risques pour la salubrité des aliments *
Prévention des risques pour la santé animale et les zoonoses *
Amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes sur la santé des animaux *
Amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes sur les ressources végétales *
Exigences relatives à la traçabilité *
Transport sans cruauté des animaux *
Protection de l'environnement naturel contre les espèces envahissantes *
Protection de l'environnement naturel contre les maladies et les ravageurs des plantes *
Protection de la biodiversité environnementale *

Les niveaux marqués d'un astérisque (*) sont aléatoires

Très bonne
Plutôt bonne
J'en avais entendu parler, mais je ne le connaissais pas vraiment
Pas au courant / jamais entendu parler avant aujourd'hui

Page SecC

C1

À quelle fréquence votre entreprise est-elle inspectée par chacune des organisations suivantes?

Agence canadienne d'inspection des aliments *
Organismes de réglementation municipaux *
Organismes de réglementation provinciaux *
Organismes de réglementation / auditeurs propres au client ou à la clientèle *
Organismes de réglementation / auditeurs internes des entreprises *
Organismes de réglementation internationaux *

Les niveaux marqués d'un astérisque (*) sont aléatoires

Plus souvent qu'une fois par mois (plus de 12 inspections par an)
Tous les mois ou tous les 2 mois (environ 6 à 12 inspections par an)
Tous les semestres (environ 2 fois par an)
Annuellement (1 inspection par an)
Moins d'une fois par an (plus d'un an entre les inspections)
Sans objet

Page *Montrer si C1 Au moins 2*

C1A

Lorsque les réglementations se chevauchent, quelle norme votre entreprise privilégie-t-elle?

Classez par ordre d'importance celles qui sont applicables.

Agence canadienne d'inspection des aliments * (<i>Montrer si C1 Inspect 1</i>)
Organismes de réglementation municipaux * (<i>Montrer si C1 Inspect 2</i>)
Organismes de réglementation provinciaux * (<i>Montrer si C1 Inspect 3</i>)
Organismes de réglementation / auditeurs propres au client ou à la clientèle * (<i>Montrer si C1 Inspect 4</i>)
Organismes de réglementation / auditeurs internes des entreprises * (<i>Montrer si C1 Inspect 5</i>)
Organismes de réglementation internationaux * (<i>Montrer si C1 Inspect 6</i>)

Les niveaux marqués d'un astérisque (*) sont aléatoires

C1B

Lorsque les réglementations se chevauchent, quels facteurs interviennent dans la décision de donner la priorité à un ensemble de normes plutôt qu'à un autre? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Les facteurs économiques (par exemple, les normes les plus abordables en termes de conformité) *
Pressions des clients ou des consommateurs *
Implications en matière de relations publiques *
Faisabilité de l'exécution de la norme *
Compréhension de la réglementation *
Fréquence ou calendrier des inspections *
Mise en œuvre et possibilité d'exposition financière/suspension*.
Autre (précisez) _____

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

C1C

La présence de réglementations qui se chevauchent désavantage-t-elle votre entreprise par rapport à vos concurrents?

Oui
Plutôt
Non

Page

C2

Votre entreprise a-t-elle déjà fait l'objet d'une sanction ou d'une autre réponse réglementaire à la suite d'une non-conformité?

Oui
Non

Page *Afficher si C2 Oui*

C3A

Pensez à la dernière fois où vous avez fait l'objet de sanctions financières et/ou d'une suspension d'activité pour cause de non-conformité...

À quand remonte l'affaire?

Au cours des 3 derniers mois
Entre 3 et 6 mois
Depuis plus de 6 mois, mais moins d'un an
1 à 5 ans
Il y a plus de 5 ans

Je ne m'en souviens pas

C3B

La réponse réglementaire est le résultat de la non-conformité aux règlements de quelle organisation?

Agence canadienne d'inspection des aliments *

Organismes de réglementation provinciaux *
--

Organismes de réglementation propres aux clients *
--

Organismes de réglementation ministériels internes *
--

Organismes de réglementation internationaux *

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

C3C

Quel a été l'impact de cette sanction? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Financier seulement

Changements liés aux ressources humaines (formation, changement de processus ou de responsabilités, etc.)

Fermeture de l'entreprise

Réputation de l'organisation

Autre (précisez) _____

C3i *Montrer si C3c 1 Financier seulement*

Quel a été le montant de la sanction financière?

Moins de 5 000 \$

Entre 5 000 \$ et 10 000 \$

Entre 10 000 \$ et 15 000 \$

Plus de 15 000 \$

Je ne m'en souviens pas

C3ii *Montrer si C3c 1 Financier seulement*

Quelle a été l'importance de l'impact de la sanction financière sur votre entreprise?

Très importante

Plutôt importante

Pas très importante

Aucunement importante

C3iii *Montrer si C3c 3 Fermeture de l'entreprise*

Combien de temps l'entreprise a-t-elle été fermée?

Minimum : 0, Maximum : 999

_____ jours

C3iv *Montrer si C3c 3 Fermeture de l'entreprise*

Quelle a été l'importance de l'impact de cette fermeture pour l'entreprise?

Très importante
Plutôt Importante
Pas très importante
Aucunement importante

C3v *Montrer si C3c 4 Réputation de l'organisation*

Quelle a été l'importance de l'impact sur la réputation de l'entreprise?

Très importante
Plutôt Importante
Pas très importante
Aucunement importante

C3D

Quelle a été la principale cause de non-conformité ayant entraîné des sanctions financières et/ou une suspension? Commencez par sélectionner la raison que vous considérez comme la plus importante. S'il y a d'autres raisons, continuez à sélectionner toutes celles qui s'appliquent et classez-les (en haut/en bas) par ordre d'importance,

Absence d'avertissement (inspection inattendue) *
Le manque de sensibilisation à la formation *
Manque de compréhension de la réglementation *
Autres règlements applicables *
Absence de politique formelle ou de procédure définie *
Manque de surveillance de la part de la direction *
Erreur des employés *
Indifférence des employés *
Changements commerciaux liés à la COVID-19 *
Autre

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

C3Df *Montrer si C3D Autre est classé dans les 3 premiers*

Quelle était « l'autre » cause principale de non-conformité?

C3E

En repensant à la dernière fois où vous avez subi une sanction financière et/ou une suspension à la suite d'une non-conformité, votre entreprise perçoit-elle généralement le traitement que lui réservent les autorités de réglementation comme étant...

Équitable
Plutôt équitable
Plutôt inéquitable
Pas du tout équitable

C3F

L'organisme de réglementation/inspecteur concerné a-t-il fourni des informations qui permettront d'éviter de futurs cas de non-conformité?

Oui
Non

Page

C4

Par quels moyens obtenez-vous habituellement de l'information de la part de l'ACIA? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Envoi de documents par la poste *
Communications téléphoniques *
Courriel *
Avis du portail dans Mon ACIA *
Visites en personne du représentant de l'ACIA *
Site Web de l'ACIA *
Séance d'information sur Internet ou par vidéo *
Médias sociaux *
Par l'intermédiaire d'une association professionnelle *
Autre (précisez) _____

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

C5

Dans quelle mesure les communications que vous recevez de l'ACIA vous aident-elles à **comprendre les règlements** qui s'appliquent à votre entreprise?

Envoi de documents par la poste *
Communications téléphoniques *
Courriel *
Avis du portail dans Mon ACIA *
Visites en personne du représentant de l'ACIA *
Site Web de l'ACIA *
Séance d'information sur Internet ou par vidéo *
Médias sociaux *
Par l'intermédiaire d'une association professionnelle *

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

5 Très efficaces
4
3
2
1 Pas du tout efficaces
Sans objet

C6

Dans quelle mesure les communications que vous recevez de l'ACIA sont-elles efficaces pour favoriser la conformité au sein de votre entreprise?

Envoi de documents par la poste *
Communications téléphoniques *
Courriel *
Avis du portail dans Mon ACIA *
Visites en personne du représentant de l'ACIA *
Site Web de l'ACIA *
Séance d'information sur Internet ou par vidéo *
Médias sociaux *
Par l'intermédiaire d'une association professionnelle *

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

5 Très efficaces
4
3
2
1 Pas du tout efficaces
Sans objet

C7

Si elle est inspectée aujourd'hui, quelle est la probabilité que votre entreprise soit jugée conforme aux règlements de l'ACIA?

Très probable
Plutôt probable
Peu probable
Pas du tout probable

C8

Lors d'une journée normale où vous ne vous attendez pas à une inspection, à combien estimez-vous votre taux de conformité (c.-à-d. le pourcentage d'articles qui seraient conformes aux règlements de l'ACIA)?

Minimum : 0, Maximum : 100

_____ %

C9

Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que les règlements qui s'appliquent à votre entreprise sont bien compris par tous les employés qui doivent les comprendre?

Très confiant
Plutôt confiant
Pas très confiant
Pas du tout confiant

Section SecD :

D1, D2, D3

Page

D1

Vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'affirmations concernant la réglementation et/ou l'ACIA. Pour chaque affirmation, veuillez indiquer dans quelle mesure elle décrit la culture ou les attitudes de votre entreprise : une note de 5 signifie qu'elle « décrit complètement mon entreprise », une note de 1 signifie qu'elle « ne décrit pas du tout mon entreprise ».

Les décideurs de mon entreprise estiment que la réglementation de l'ACIA est trop lourde *
Les décideurs de mon entreprise estiment que les règlements de l'ACIA sont très compliqués *
Mon entreprise estime que la réglementation de l'ACIA a été mise en œuvre d'une manière équitable pour toutes les entreprises *

Mon entreprise comprend la raison pour laquelle les règlements de l'ACIA sont en place *
Mon entreprise estime que le respect de la réglementation de l'ACIA est dans son intérêt *
Nous croyons que les règlements de l'ACIA sont conçus et mis en œuvre pour assurer la sécurité des Canadiens *
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est trop coûteuse *
Les règlements de l'ACIA sont fondés sur le bon sens *
Il y a trop d'employés dans mon organisation pour assurer la mise en œuvre parfaite des règlements de l'ACIA en tout temps *
Il n'y a pas assez de ressources dans mon organisation pour assurer une mise en œuvre parfaite des règlements de l'ACIA en tout temps *

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

5 Décrit complètement mon entreprise
4
3
2
1 Ne décrit pas du tout mon entreprise

D2

Vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'énoncés concernant vos interactions et vos opinions sur la réglementation de l'ACIA et/ou l'ACIA. Pour chaque énoncé, veuillez indiquer dans quelle mesure il décrit votre entreprise, une note de 5 signifie qu'il « décrit complètement mon entreprise », une note de 1 signifie qu'il « ne décrit pas du tout mon entreprise ».

Mon entreprise est en mesure de trouver rapidement et facilement des renseignements précis sur les règlements de l'ACIA *
Les représentants de l'ACIA nous aident en nous fournissant des informations sur les règlements *
Les représentants de l'ACIA sont utiles pour résoudre les problèmes existants*
Les représentants de l'ACIA sont utiles pour prévenir de futurs cas de non-conformité *
Dans l'ensemble, l'ACIA est une agence de réglementation utile *
Nous avons confiance en l'ACIA

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

5 Décrit complètement mon entreprise
4
3
2
1 Ne décrit pas du tout mon entreprise

D3

Vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'affirmations concernant la conformité avec la réglementation de l'ACIA. Pour chaque affirmation, veuillez indiquer dans quelle mesure elle décrit la culture ou les attitudes de votre entreprise : une note de 5 signifie qu'elle « décrit complètement mon entreprise », une note de 1 signifie qu'elle « ne décrit pas du tout mon entreprise ».

Nous sommes fiers de nos résultats en matière de conformité *
Nous faisons connaître à nos clients les mesures réglementaires que nous avons mises en place *
Le dossier de conformité réglementaire n'est pas important pour nous *
Le dossier de conformité réglementaire n'est pas important pour nos clients *
Notre entreprise est très soucieuse de se conformer à la réglementation de l'ACIA *
Notre entreprise n'est pas préoccupée par les implications financières potentielles résultant de la non-conformité aux règlements de l'ACIA *
Notre entreprise considère les ramifications financières potentielles de la non-conformité aux règlements de l'ACIA comme faisant partie du « coût d'exploitation » *
La conformité aux règlements de l'ACIA est une préoccupation, mais nous sommes convaincus que nous y parvenons *
La conformité aux règlements de l'ACIA exige notre attention constante *
Notre entreprise communique fréquemment avec l'ACIA au sujet des besoins précis de notre industrie *
Notre entreprise n'est pas préoccupée par les suspensions potentielles des activités résultant de la non-conformité aux règlements de l'ACIA *

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

5 Décrit complètement mon entreprise
4
3
2
1 Ne décrit pas du tout mon entreprise

Section SecE :

E1, E1f, E2, E2f

Page

E1

Quels sont les principaux obstacles qui empêchent une entreprise de se conformer à la réglementation de l'ACIA en matière de salubrité?

Commencez par sélectionner l'obstacle que vous considérez comme le plus important.

S'il y a d'autres obstacles, continuez à sélectionner tous ceux qui s'appliquent et classez-les (en haut/en bas) par ordre d'importance,

La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est très coûteuse *
La mise en œuvre des règlements de l'ACIA est très compliquée *
L'entreprise n'a pas une culture où le respect des règlements est une priorité *
Il n'y a pas assez de ressources ou d'employés pour mettre en œuvre tous les protocoles réglementaires *
Il y a un manque de compréhension des changements apportés aux règlements de l'ACIA *
Les activités d'application de la loi de l'ACIA n'ont pas d'incidence sur notre prise de décision *
L'impact financier que nous avons connu dans le passé n'est pas significatif ou est considéré comme « faisant partie des affaires » *
Non concerné par la fermeture/suspension pour cause de non-conformité *
Les clients n'exigent pas que tous les règlements de l'ACIA soient respectés *
Pas inquiet de perdre des occasions affaires/ventes/clients à cause de la non-conformité *
Pas préoccupé par l'exposition médiatique négative associée à la non-conformité *
Autre

Les niveaux marqués d'un astérisque () sont aléatoires*

E1f *Montrer si E1 Autre est classé dans les 5 premiers*

Quel était « l'autre » obstacle à la conformité?

E2

Quels sont les facteurs les plus importants pour qu'une entreprise se conforme à la réglementation de l'ACIA?

Commencez par sélectionner le facteur que vous considérez comme le plus important. S'il y a d'autres facteurs, continuez à sélectionner tous ceux qui s'appliquent et classez-les (en haut/en bas) par ordre d'importance,

Se conformer à la réglementation de l'ACIA est abordable *
Se conformer à la réglementation de l'ACIA est simple *

Notre entreprise a une culture où la conformité réglementaire est une priorité *
Il y a une bonne compréhension lorsqu'il y a des changements dans les règlements de l'ACIA *
Nous sommes préoccupés par les coûts financiers associés à la non-conformité *
Nous avons eu des sanctions administratives pécuniaires dans le passé *
Nous avons été confrontés à des suspensions de licence ou de permis dans le passé et nous voulons les éviter *
Mes clients exigent que les règlements de l'ACIA soient respectés *
Nous craignons de perdre des occasions d'affaire/ventes/clients en raison de la non-conformité aux règles de l'ACIA *
Nous sommes préoccupés par l'exposition médiatique négative associée à la non-conformité *
Nous nous efforçons d'établir la norme de qualité dans notre secteur *
Nous craignons de perdre notre licence pour cause de non-conformité en matière de salubrité alimentaire * (<i>Montrer si S2 Entreprises alimentaires</i>)
La force de notre entreprise est fortement liée aux normes de salubrité alimentaire * (<i>Montrer si S2 Entreprises alimentaires</i>)
Nous avons une réputation en matière de salubrité alimentaire * (<i>Montrer si S2 Entreprises alimentaires</i>)
Autre

Les niveaux marqués d'un astérisque (*) sont aléatoires

E2f Montrer si E2 Autre est classé en premier

Quel a été « l'autre » facteur important pour assurer la conformité?

Section firmographique :

X1, X2, X3, X4, X5, X6, X7, X8, X9, X10, X11, X12, X13

Page

X1

Les informations suivantes sont collectées à des fins de classification uniquement. Veuillez répondre aux questions suivantes sur **votre entreprise** :

Combien de personnes environ sont employées dans votre entreprise?

Propriétaire unique/seulement moi

De 2 à 9 employés
De 10 à 49 employés
De 50 à 99 employés
De 100 à 499 employés
De 500 à 999 employés
De 1 000 à 4 999 employés
Plus de 5 000 employés

X2

Quel est le **chiffre d'affaires** annuel approximatif de votre entreprise?

Moins de 100 000 \$
De 100 000 \$ à 499 999 \$
De 500 000 \$ à 999 999 \$
De 1 000 000 \$ à moins de 25 000 000 \$
De 25 000 000 \$ à moins de 100 000 000 \$
100 000 000\$ ou plus
Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre

X3

Depuis combien votre entreprise est-elle exploitée?

Moins d'un an
1 à 5 ans
Plus de 5 ans, mais moins de 10 ans
Plus de 10 ans, moins de 25 ans
Plus de 25 ans
Je ne sais pas

x4

Depuis combien de temps votre entreprise exerce-t-elle des fonctions liées à la salubrité des aliments?

Moins d'un an
1 à 5 ans
Plus de 5 ans, mais moins de 10 ans
Plus de 10 ans, moins de 25 ans
Plus de 25 ans
Je ne sais pas

X5

Où votre entreprise exerce-t-elle actuellement ses activités? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Colombie-Britannique

Alberta
Saskatchewan
Manitoba
Ontario
Québec
Nouveau-Brunswick
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Terre-Neuve-et-Labrador
Yukon
Nunavut
Territoires du Nord- Ouest
États-Unis
À l'extérieur du Canada ou des États-Unis

X6

Où votre entreprise a-t-elle des bureaux ou des installations où les règlements de l'ACIA sont applicables? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Colombie-Britannique
Alberta
Saskatchewan
Manitoba
Ontario
Québec
Nouveau-Brunswick
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Terre-Neuve-et-Labrador
Yukon
Nunavut
Territoires du Nord- Ouest
États-Unis
À l'extérieur du Canada ou des États-Unis

X7

Quel est le régime de propriété de votre entreprise?

Société cotée en bourse
Société privée
Gouvernement/Couronne
Je ne sais pas

X8

Où votre entreprise est-elle établie?

Siège social au Canada
Siège social aux États-Unis
Siège social hors du Canada et des États-Unis
Je ne sais pas

X9

Quelles sont les heures d'ouverture habituelles de votre entreprise?

Jour de la semaine, de 9 h à 17 h
Du lundi au samedi
Jours de la semaine et fins de semaine
Ouvert 24 heures par jour/ 7 jours sur 7
Autre (précisez) _____
Je ne sais pas

X10

Quel est le moment de la semaine le plus occupé pour votre entreprise?

Les jours de semaine, pendant la journée
Les jours de semaine en soirée
Les fins de semaine, pendant la journée
Les fins de semaine, en soirée
Je ne sais pas

X11

Laquelle des propositions suivantes décrit le mieux la période de l'année la plus occupée pour votre entreprise?

Été
Automne
Hiver
Printemps
Occasion(s) de vacances
Constant tout au long de l'année
Je ne sais pas

X12

Descririez-vous votre entreprise comme étant gérée ou détenue par des Autochtones?

Oui
Non
Je ne sais pas

X13

Veillez décrire les pourcentages approximatifs de personnes occupant un poste de direction qui s'identifient comme :

Minimum : 0, Maximum : 100

Hommes _____ %
Femme _____ %
Autre sexe _____ %
Je ne sais pas

Section firmographics1 :

Note finale

Page

Note finale

<https://www.inspection.gc.ca>

Merci d'avoir répondu au sondage. Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec l'ACIA en utilisant l'une des méthodes indiquées sur cette page,

<https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/contactez-nous/fra/1546627816321/1546627838025>

Code d'état : -1